



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Première Commission

18^e séance plénière

Lundi 24 octobre 2016, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Boukadoum (Algérie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour *(suite)*

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste 17 orateurs inscrits sur la liste au titre du groupe de questions « Armes classiques ». Conformément au calendrier adopté par la Commission, avant de poursuivre cette liste, nous allons d'abord entendre les participants à la table ronde au titre du groupe de questions « Désarmement régional et sécurité ». Je crois comprendre qu'avant cette table ronde, le Chef par intérim du Service du désarmement régional du Département des affaires de désarmement, M. Xiaoyu Wang, va faire une brève déclaration au nom du Secrétaire général adjoint et du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter la bienvenue aux participants à la table ronde : M. Xiaoyu Wang, Chef par intérim du Service du désarmement régional du Département des affaires de désarmement; M^{me} Olatokunbo Ige, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; M^{me} Mélanie Régimbal, Directrice du

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes et M. Yuriy Kryvonos, Directeur du Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Les rapports du Secrétaire général sur les activités des centres régionaux figurent dans les documents A/71/125, A/71/127 et A/71/128.

Je vais d'abord donner la parole aux participants à la table ronde. Ensuite, nous passerons à un mode informel pour donner la possibilité aux délégations de poser des questions. Afin d'assurer que nous disposerons du temps nécessaire pour un débat interactif sur le sujet, j'exhorte les participants à la table ronde à bien vouloir faire des déclarations concises.

J'invite maintenant M. Wang Xiaoyu à prendre la parole devant la Commission.

M. Xiaoyu Wang (Chef par intérim, Service du désarmement régional, Département des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Avec votre permission, Monsieur le Président, nous invitons les membres de la Première Commission à regarder un court métrage réalisé pour célébrer le trentième anniversaire des trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Les membres de la Commission visionnent une présentation vidéo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à nouveau la parole à M. Xiaoyu Wang.

M. Xiaoyu Wang (Chef par intérim, Service du désarmement régional, Département des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour mes collègues et moi-même que de prendre la parole devant la Première Commission sur la question du désarmement régional au titre du point 99 de l'ordre du jour, et plus spécifiquement relativement aux activités des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Conformément à leur mandat, les Centres régionaux appuient les mesures de désarmement régional à la demande des États, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque région afin de renforcer la sécurité des États et de contribuer à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Cette année marque le trentième anniversaire des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Ces 30 dernières années, les Centres régionaux ont travaillé en étroite coopération avec leurs partenaires, en particulier les États Membres, pour faire progresser les initiatives régionales destinées à promouvoir la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération dans leur région respective. Depuis la dernière session de la Première Commission, conformément aux demandes présentées par les États Membres et aux priorités établies par le Bureau des affaires de désarmement, les trois Centres régionaux ont mené des activités principalement dans les trois domaines ci-après.

Premièrement, ils ont organisé des programmes de renforcement des capacités en faveur des États Membres et leur ont fourni une assistance juridique et technique dans le cadre de leurs efforts pour adhérer aux instruments mondiaux et nationaux et les appliquer. Je pense notamment au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, au Traité sur le commerce des armes, à divers instruments relatifs aux armes de destruction massive et à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Deuxièmement, ils ont promu le dialogue et le renforcement de la confiance en organisant des conférences et des ateliers aux niveaux régional et mondial consacrés aux armes de destruction massive et

aux questions relatives aux armes classiques, ainsi qu'aux défis liés à la sécurité régionale. Troisièmement, ils ont mené des activités de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir les traités internationaux et sensibiliser le public au désarmement et à la non-prolifération, au travers notamment de programmes éducatifs sur la paix et le désarmement. Je laisserai aux trois Directeurs le soin de décrire en détail les activités menées dans le cadre des Centres régionaux.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît le lien indissociable et mutuellement bénéfique entre le développement durable et la paix et la sécurité. La cible 16.4 de l'objectif de développement durable 16, souligne la nécessité de réduire les flux d'armes illicites, ce qui constitue un élément essentiel d'une approche cohérente et intégrée à l'égard de la prévention de la violence armée en vue d'atteindre l'objectif d'une paix et d'un développement durables.

Dans le rapport final de la sixième Réunion biennale des États, les États Membres de l'ONU ont pris note des répercussions du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment ceux portant sur la paix, la justice, la mise en place d'institutions fortes, la réduction de la pauvreté, la croissance économique, la santé, l'égalité des sexes et l'avènement de villes et de communautés sûres. Les États ont souligné l'importance de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage pour la réalisation de l'objectif 16 et de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

Cette reconnaissance souligne le rôle précieux que les trois Centres régionaux peuvent jouer en contribuant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16. Les Centres régionaux continueront de coopérer étroitement avec les États Membres qui sollicitent une assistance, et avec les organisations régionales concernées, ainsi qu'avec les donateurs et les autres partenaires. Nous espérons également pouvoir continuer de compter sur l'appui et l'engagement des États Membres dans les activités menées par les Centres régionaux des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Ige.

M^{me} Ige (Directrice, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique)

(*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de faire rapport à la Première Commission sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) pour la période d'octobre 2015 à octobre 2016.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux États Membres, en particulier aux gouvernements donateurs et à nos partenaires institutionnels, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, les communautés économiques régionales en Afrique et au Groupe des Cinq pour le Sahel, pour leur appui. Je tiens tout particulièrement à remercier la République du Togo qui, depuis la création du Centre en 1986, nous offre son hospitalité et son soutien.

La célébration des 30 ans d'existence du Centre nous offre l'occasion de revenir sur ses réalisations et de réfléchir à l'avenir. Rien que ces 10 dernières années, le Centre a mené plus de 130 activités pour plus de 7 500 autorités nationales à travers le continent africain. En tant que membre observateur du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Centre a continué de travailler étroitement avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre.

L'UNREC et l'Union africaine débattent de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 16, sur la réduction de la violence et des flux d'armes illicites, et étudient les synergies entre le Programme 2063 de l'Union africaine et le programme « Faire taire les armes d'ici 2020 ».

L'UNREC continué d'apporter sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en fournissant une assistance technique en matière de maîtrise des armes légères, de sécurité physique et de gestion des stocks d'armes. Il a participé activement aux efforts de coordination interinstitutions menés sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Le Centre a fourni un appui important aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale en ce qui concerne les questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Cet appui a permis l'élaboration de la

charte de l'Union africaine sur la sécurité maritime et le développement de l'Afrique.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Le Centre régional a continué de fournir un appui technique aux Commissions nationales des pays de la zone sahélienne. En vue de renforcer la coordination avec tous les partenaires, le Centre a contribué substantiellement aux initiatives de contrôle des armes légères menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Mines Advisory Group.

L'assistance de l'UNREC au Mali s'est concrétisée par une formation sur le marquage des armes fournie aux agents de sécurité et de défense. Un total de 1 780 armes gouvernementales ont été marquées, avec l'assistance d'experts de Côte d'Ivoire, soutenant ainsi la coopération Sud-Sud. Le Centre a également contribué à des programmes de sensibilisation sur le marquage et l'enregistrement pour des entreprises de sécurité privées et des fabricants d'armes artisanales. Le Centre a coopéré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin de soutenir le processus d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux et régionaux.

Pour aider à la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage et de la stratégie de l'Union africaine sur les armes légères, l'UNREC a organisé avec l'Union africaine, un cours de formation sur l'identification et le traçage des armes légères et de petit calibre pour les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. La formation a été soutenue par les experts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'ONG *Conflict Armament Research*.

Dans le cadre de la Stratégie intégrée pour le Sahel, le Centre a mené une enquête d'évaluation sur les armes légères dans neuf pays du Sahel et de la région limitrophe : le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, le Sénégal et le Tchad, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, *Small Arms Survey* et le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. Cette enquête a directement contribué à l'élaboration d'un projet de trois ans sur la sécurité physique et la gestion des stocks, en vue de réduire le risque de détournement de ces armes. Ce projet sur

la sécurité physique et la gestion des stocks dans le Sahel a été lancé lors d'une conférence internationale coorganisée avec Wilton Park. Par la suite, l'UNREC a mené des consultations nationales afin d'élaborer des mesures législatives et administratives pour la gestion des armes et identifier les sites de stockage pilotes pour les travaux de réhabilitation. Afin d'améliorer la capacité des États à prévenir le détournement illicite d'armes par des groupes non-étatiques, y compris des groupes terroristes, le Centre met en œuvre un projet de renforcement du contrôle des armes légères et de prévention de leur détournement dans les pays du bassin du Lac Tchad.

(l'oratrice reprend en anglais)

Parmi les activités d'appui au Traité sur le commerce des armes figure une analyse des synergies et des complémentarités entre le Traité et la Convention sur les armes légères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), menée en coopération avec la Commission de la CEDEAO. L'UNREC a également collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Union africaine en vue de la tenue d'un atelier sur l'identification de mesures spécifiques que les États devront prendre pour mettre en œuvre les obligations relevant du Traité sur le commerce des armes s'agissant des droits de l'homme et de la violence sexuelle. En coopération avec l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, le Centre a procédé à un recensement des activités d'appui au Traité sur le commerce des armes en Afrique sub-saharienne entre 2011 et 2015, qui est disponible sur le site Web du Traité sur le commerce des armes.

Dans le domaine des armes de destruction massive, l'UNREC et l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ont aidé les États d'Afrique à promouvoir l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et au renforcement des capacités nationales aux fins de sa mise en œuvre. Le Centre est prêt à travailler avec la Commission africaine de l'énergie nucléaire afin d'appuyer la mise en œuvre du Traité de Pelindaba.

De même, le Centre régional accompagne les États Membres dans leurs efforts pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, sur la non-prolifération des armes de destruction massive au

profit d'acteurs non étatiques, dans le cadre de tables rondes, et a appuyé une réunion d'examen de l'assistance organisée par l'Union africaine. Le Centre a également organisé un atelier au Niger sur le contrôle des biens stratégiques. Le Centre et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies ont partagé leur expérience durant ces réunions régionales consacrées à la résolution 1540 (2004), organisées par l'Union africaine et l'Union interparlementaire.

L'UNREC a continué de mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation à l'intention de toutes ses parties prenantes. Sa lettre électronique – *UNREC focus* – est envoyée à plus de 7 300 abonnés. De même, de nouvelles applications interactives continuent d'être ajoutées au site Web du Centre, qui a enregistré plus de 83 000 visiteurs à ce jour.

Lors de la célébration de la Semaine du désarmement, l'UNREC a mis en place en ligne une plateforme d'idées et de ressources pour les activités de célébration par tous les coordonnateurs africains résidents des Nations Unies. Il a également présenté à plus d'une centaine de jeunes un documentaire intitulé « L'Homme qui a sauvé le monde », qui a été suivi d'un débat sur les armes de destruction massive au Togo. Le Centre a également organisé une table ronde de haut niveau sur l'établissement de partenariats pour faire taire les armes en Afrique.

Le Centre souligne à nouveau l'importance de la prise en compte des genres. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Centre a informé les participants de l'Institut femmes, paix et sécurité du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, des moyens d'accroître la participation des femmes au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, conformément à la résolution 65/69 et à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Centre a poursuivi sa collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie dans l'élaboration d'un guide pratique en français sur le désarmement, destiné aux experts africains en désarmement.

Le nombre constant de demandes d'assistance provenant d'États et d'organisations régionales témoigne de l'importance des travaux du Centre régional. Fort de son expertise, le Centre continue d'élaborer et d'exécuter de nouveaux projets correspondant aux

besoins prioritaires des États. À cet égard, en soutien au Togo et à l'Union Africaine, le Centre, conjointement avec le système des Nations Unies, a participé au sommet de l'Union Africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique.

(l'oratrice reprend en anglais)

Je souhaite saisir cette occasion pour remercier nos donateurs, dont les contributions financières ou en nature ont permis au Centre de mener à bien ses activités, en particulier ces 30 dernières années. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont jeté les bases d'une longue et fructueuse collaboration en matière de paix, de sécurité et de désarmement. Cette collaboration a trouvé son expression concrète il y a 30 ans, lorsque l'Assemblée générale, répondant à l'appel de l'Organisation de l'Unité africaine, a créé le Centre régional. Je voudrais également faire écho à l'appel lancé par le Président de l'Union africaine aux États, en particulier aux pays d'Afrique, pour qu'ils versent des contributions financières afin de soutenir le travail accompli par le Centre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Régimbal.

M^{me} Régimbal (Directrice, Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Depuis notre dernière rencontre, en octobre 2015 (voir A/C.1/70/PV.20), le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a mené près de 50 activités dans 13 pays différents, qui ont bénéficié à plus de 1 700 jeunes et adultes. Cette assistance a été fournie par le biais d'une formation spécialisée, d'une assistance technique, ainsi que d'un soutien juridique et politique couvrant tout le spectre du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

Conformément aux demandes, le Centre a soutenu les États membres dans la mise en œuvre de divers instruments internationaux, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable, le Traité sur le commerce des armes, ainsi que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. À ce propos, j'aimerais

partager avec les membres de la Première Commission quelques points saillants du travail et de l'assistance du Centre au cours de l'année écoulée.

Conscient du lien essentiel existant entre le développement durable et la sécurité, le Centre a continué à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable dans le cadre d'un projet pluriannuel et pluri-institutions des Nations Unies, mis en œuvre dans le nord du Pérou.

La contribution du Centre en 2016 a porté sur la promotion du dialogue avec les jeunes et sur les avantages des arts scéniques en tant que moyen efficace de sensibiliser le public à l'utilisation des armes légères et à leur incidence sur les sociétés et les communautés. D'autres initiatives préventives menées dans le cadre de campagnes publiques de sensibilisation aux armes légères et aux risques liés aux explosifs ont bénéficié à près d'un millier de jeunes et membres de communautés. Cette démarche communautaire a complété les efforts des communautés locales et nationales chargées de l'application de la loi et permis la destruction de plus de 10 000 armes, dont près de 2 000 ont été saisies directement dans ces communautés et retirées définitivement de la circulation.

Une étude régionale récemment mise à jour sur l'incidence des balles perdues a été publiée en début d'année dans le cadre des efforts de sensibilisation à la sécurité publique déployés par le Centre. En tant que mesure de suivi, un premier rapport complet sur l'utilisation d'armes sublétales dans la région sera diffusé d'ici la fin de l'année.

Afin d'aider les États à faire face au détournement des armes légères, de leurs pièces, éléments et munitions, le Centre s'est doté d'un outil de formation unique en son genre destiné à faciliter l'interdiction du trafic illicite par envois postaux. Ce guide d'identification par rayons X donne aux agents des postes et des douanes les outils dont ils ont besoin sur le terrain pour détecter et identifier instantanément les armes illicites. Il faut espérer que ce guide unique permettra de faire obstacle à ce nouveau type de trafic, qui demeure à ce jour quasiment incontrôlable. Ce guide et le cours de formation qui l'accompagne entreront en vigueur au Costa Rica au cours du premier trimestre de 2017.

En 2015, Le Centre a participé avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) au lancement d'un projet visant à régler les questions de la croissance des sociétés de sécurité

privées qui offrent des services de protection armée dans la région. À ce jour, de nombreuses activités conjointes ont été menées en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Grâce à l'intégration des normes internationales en matière de maîtrise des armes légères et à la professionnalisation du secteur en général, le risque de détournement vers des marchés et des acteurs illicites peut être considérablement réduit. Les activités au Costa Rica, en El Salvador et au Pérou se sont concentrées sur la formation de 60 entreprises privées de sécurité en vue d'améliorer l'utilisation et la gestion des stocks d'armes et de munitions et procéder au marquage secondaire de près de 1 500 armes. Dans le courant de cette semaine, le Centre et le DCAF présenteront les principales conclusions d'une étude préliminaire consacrée au secteur de la sécurité privée dans la région, réalisée en début d'année. Chacun ici est invité à participer à cet événement parallèle, jeudi prochain.

Cette étude a porté sur trois cent personnes dans les Caraïbes, grâce aux efforts déployés par le Centre et la Communauté des Caraïbes pour renforcer la capacité des États à rassembler, tracer et partager les informations fournies par les analyses médico-légales et balistiques – en d'autres termes, les preuves fournies par des armes à feu. L'objectif principal de ces efforts est de réduire l'impunité dans les cas d'utilisation illicite d'armes à feu et de trafic illicite.

En 2016, le soutien du Centre a porté sur la fourniture de matériel et d'équipement de base pour les laboratoires, la formation et l'intégration de 17 procédures normales d'exploitation nouvellement développées dans les systèmes nationaux, ainsi que sur la mise en place de cadres nationaux d'évaluation des compétences pour les inspecteurs d'armes à feu, qui ont bénéficié à près de 300 personnes. Grâce à la normalisation des pratiques nationales, le projet est conçu pour tirer parti du travail important réalisé par la Communauté des Caraïbes au niveau régional et renforcer les réseaux de partage d'informations.

L'appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité continue d'être une priorité absolue pour le Centre. Depuis octobre de l'année dernière, le Centre a aidé les États à améliorer leurs contrôles stratégiques commerciaux et à moderniser leurs cadres législatifs et politiques. Le Centre a également soutenu l'élaboration de plans d'action nationaux volontaires concernant l'application de la résolution 1540 (2004) et leur mise en œuvre ultérieure. Ces plans constituent un outil essentiel par

lequel les gouvernements peuvent établir des priorités dans la mise en œuvre des obligations découlant de la résolution. L'accent a été mis sur le déploiement du nouveau guide de financement de la lutte contre la prolifération du Centre. Cet outil, conçu à l'origine pour être utilisé par la Trinité-et-Tobago, peut désormais être adopté par tous les États de la région en soutien à leurs efforts pour lutter contre la menace de financement de la prolifération.

En outre, un nouvel outil d'appui à la résolution 1540 (2004) a été mis en place au cours de la période considérée, sous la forme d'une nouvelle liste de contrôle et de lignes directrices pour les Caraïbes. Le nouvel outil d'assistance est destiné à offrir aux États des Caraïbes une solution à deux volets pour la protection contre la prolifération illicite d'armes de destruction massive. La liste complète initiale permet aux États de mettre en place des contrôles commerciaux stratégiques dans le domaine des matières nucléaires, chimiques, biologiques, connexes et leurs vecteurs, ainsi que d'intégrer ces éléments sous contrôle dans les cadres législatifs nationaux, alors que la liste « complémentaire » axée sur les Caraïbes sert de guide pratique basé spécifiquement sur les modèles de biens à double usage pour la fabrication d'armes de destruction massive les plus vendus dans cette sous-région. Cette liste sur mesure contient actuellement 37 biens, avec un guide d'identification et une description de chaque élément, afin de faciliter le travail des services douaniers et de contrôle. Nous sommes également heureux d'annoncer que ce projet a récemment été étendu aux États d'Amérique du Sud, notamment au Guyana, au Pérou et au Suriname.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Au cours de l'année 2016, le Centre a continué d'appuyer les États dans le cadre de leurs efforts pour mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes. L'assistance a principalement porté sur les contrôles nationaux, le partage de l'outil d'évaluation des risques créé par le Centre et les outils de diffusion du certificat d'utilisateur final en vue de normaliser les mesures de contrôle et les documents nécessaires pour que les transferts internationaux se fassent conformément aux obligations imposées par le Traité sur le commerce des armes.

La réforme législative et l'intégration des listes de contrôle national font aussi partie de l'assistance technique fournie par le Centre aux États d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. En plus d'un appui

personnalisé apporté aux autorités nationales, le Centre a poursuivi la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, qui a permis jusqu'ici de former plus de 150 fonctionnaires en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

J'aimerais, pour terminer, souligner l'attachement particulier du Centre à l'esprit de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale, sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, qui s'est concrétisé par la promotion de la participation des femmes aux initiatives relatives au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Ces efforts ont permis la participation de plus de 650 femmes aux activités du Centre, et sont en augmentation par rapport à la période précédente.

Je ne saurais achever mon intervention sans remercier ceux qui ont apporté leur soutien aux activités que nous avons menées au cours de l'année écoulée. Nous remercions tout particulièrement le Canada, l'Allemagne, le Guyana, le Mexique, le Pérou, l'Espagne et les États-Unis, ainsi que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, de leur appui. Nous remercions également tous les autres États de leurs généreux soutien.

Je réitère la détermination du Centre à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des outils novateurs pour lutter contre la prolifération des armes illicites et renforcer la sécurité dans notre région. J'espère que nous pourrions continuer de tirer parti des résultats obtenus ces 30 dernières années et d'apporter une contribution plus importante encore – en allant au-delà des 4 000 fonctionnaires chargés de la sécurité et du maintien de l'ordre qui ont reçu une formation, des 160 arsenaux qui ont été mis en place, des 75 000 armes et 70 tonnes de munitions déjà éliminées. Ensemble, nous pouvons faire davantage pour rendre la région plus sûre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Kryvonos.

M. Kryvonos (Directeur, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter à la Première Commission les activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, pour la période allant d'octobre 2015 à aujourd'hui. Cette année conclut 30 ans d'activités menées par le Centre pour accompagner les États Membres d'Asie et du Pacifique dans leurs efforts pour maintenir la paix et la sécurité

dans la région grâce à la mise en œuvre de différents accords mondiaux dans le domaine de la maîtrise des armements, du renforcement de la confiance, du désarmement et de la non-prolifération.

Depuis sa création dans la région, le Centre a su insuffler une dynamique positive au cours des huit dernières années. Quelque 37 projets ont été mis en œuvre à titre individuel, et 34 autres ont été entrepris en coopération avec d'autres acteurs de la région. Au cours de cette période, le Centre a organisé 7 ateliers et une conférence internationale et participé à sept projets coopératifs, auxquels ont participé plus de 500 délégués et stagiaires.

La promotion du dialogue et du renforcement de la confiance demeure une priorité pour la région. À cet égard, le Centre a coopéré avec la République de Corée pour organiser la quatorzième Conférence conjointe Nations Unies-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, qui s'est tenue à Séoul en décembre 2015. Avec plus de 120 délégués et experts représentant 50 États Membres, la conférence s'est concentrée sur les questions régionales de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Elle a également abordé les questions de viabilité et de sécurité relatives aux activités spatiales, ainsi que la sécurité nucléaire, y compris les mesures qui devraient être prises par la communauté internationale après le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016.

Dans le domaine du renforcement des capacités nationales, le Centre a mené plusieurs projets pour aider les États membres à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En coopération avec les Gouvernements des Philippines et du Myanmar, le Centre a organisé des ateliers de renforcement des capacités, respectivement, en novembre 2015 et en février 2016, en mettant l'accent sur le contrôle des armes légères et de petit calibre par le biais du Programme d'action. Ces ateliers, qui ont réuni plus de 40 délégués de chaque pays, ont consisté en des séances plénières, des débats, des exercices de groupe et d'échange. Une attention particulière a été accordée à l'utilisation des normes internationales de contrôle des armes légères et à leur outil d'évaluation pour établir un mécanisme national de coordination et un plan d'action national destinés à améliorer le contrôle des armes légères et des munitions classiques. Des mesures

concrètes visant à renforcer le contrôle des armes ont été formulées en vue de leur inscription dans les plans d'action nationaux. Ces projets ont été possibles grâce à la contribution des gouvernements allemand et anglais.

De plus, en mars 2016, le Centre a organisé un atelier national pour la Thaïlande. Cet atelier a permis renforcer la capacité de la Thaïlande à mettre en œuvre le Programme d'action et à respecter les normes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, telles que stipulées dans le Traité sur le commerce des armes. Il a rassemblé 33 participants pour débattre des approches et des mesures destinées à lutter contre le trafic illicite d'armes légères. Des représentants nationaux ont demandé au Centre de contribuer au renforcement des efforts déployés au niveau régional pour faire face aux risques croissants causés par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. L'atelier a été parrainé par le Gouvernement allemand.

Le Centre régional a organisé également deux ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités destinés à accroître la capacité de mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. L'un de ces ateliers, parrainé par l'intermédiaire du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, qui s'est tenu à Bangkok en avril 2016, a permis de favoriser un dialogue régional interactif entre les représentants de huit pays de la région de l'Asie du Sud-Est et de renforcer les capacités des gouvernements à satisfaire aux exigences du Traité sur le commerce des armes. Au cours de cet atelier, 25 représentants de la région ont participé à des discussions approfondies sur des questions juridiques et techniques, le maintien d'un système national de contrôle des transferts d'armes classiques, ainsi que les obligations du Traité en matière de notification. L'atelier a également été complété par un événement parallèle relatif à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui a porté sur l'examen complet de sa mise en œuvre en 2016.

Le deuxième atelier, qui s'est tenu à Apia, en septembre 2016, a réuni 25 participants de 12 États insulaires du Pacifique. Cet atelier visait à souligner la pertinence du Traité dans la région, à fournir des orientations sur l'élaboration d'une législation nationale et d'une liste de contrôle national, et ainsi de renforcer les capacités des États à adhérer à la Convention et à mettre en œuvre ces mesures. L'atelier a en outre identifié des approches spécifiques à la région pour que les États du Pacifique respectent les obligations du

Traité en matière de notification au. L'atelier a été rendu possible grâce au soutien financier des Gouvernements australien et néo-zélandais.

Le Centre a également organisé trois événements dans le cadre du projet conjoint Bureau des affaires de désarmement de l'ONU-Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la facilitation de la mise en œuvre régionale de la résolution 1540 (2004), qui comprend une série d'approches spécifiques à chaque pays de la région de l'Asie centrale. La première session de formation, à laquelle ont participé des représentants de quatre États d'Asie centrale, a été organisée avec l'OSCE et s'est tenue à Kaliningrad, en Russie, en juillet 2016. Au cours de cet événement, les participants ont débattu des cadres législatifs et réglementaires nationaux, de l'application de la législation, du transbordement, du trafic illicite et du contrôle du courtage. Le rôle des points de contact nationaux dans l'appui à la mise en œuvre de ces mesures a également été clarifié et souligné. Le deuxième événement, qui a eu lieu en août 2016, a réuni 38 participants venus du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Bélarus lors d'une réunion d'examen par les pairs à Minsk. Le premier événement de ce genre s'est tenu en format trilatéral. Cette réunion a permis aux participants de partager leurs expériences et de discuter des progrès accomplis dans leur travail, ainsi que de visiter des installations nationales pour se familiariser avec le travail de leurs homologues du Bélarus. Enfin, le Centre a organisé en septembre 2016 une table ronde nationale de 1540 (2004) des experts du Comité avec des représentants des ministères et des organismes d'État du Kirghizistan impliqués dans la mise en œuvre de la résolution pour discuter des progrès réalisés dans leurs travaux et identifié d'autres tâches à inclure dans le plan d'action national.

En plus de ces activités, le Centre régional a poursuivi ses efforts de sensibilisation et de plaidoyer pour faire participer les acteurs régionaux et assurer la diffusion régulière d'informations précises et rapides sur son travail et les questions de désarmement pertinentes. Le Centre a continué de publier ses fiches d'information trimestrielles et bulletins d'information biannuels, ainsi que de présenter les travaux du Centre sur son site Web et sur Twitter, en communiquant en temps réel avec plus de 1 400 abonnés par le biais de ses plateformes de médias sociaux.

En outre, le Centre a continué de coopérer avec succès avec de nombreuses parties prenantes de la région Asie-Pacifique afin de renforcer les partenariats

et de contribuer de manière substantielle à leurs ateliers régionaux et à leurs activités de formation. Grâce à la coopération avec des organisations régionales, d'autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, le Centre régional a augmenté sa capacité à s'adresser à un plus grand nombre de pays de la région et à soutenir leurs efforts dans la mise en œuvre de leurs engagements respectifs dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Ces activités conjointes ont porté sur les questions de maîtrise des armes classiques, de désarmement nucléaire et de non-prolifération, de paix et de désarmement.

La période considérée a été une année particulièrement productive pour le Centre. Cela a été possible grâce au soutien de nos commanditaires – les États donateurs et les pays de la région qui ont apporté des contributions en nature à nos projets. Le Centre souhaite exprimer sa sincère gratitude aux donateurs, sans lesquels nous n'aurions pas obtenu de tels résultats : Australie, Chine, Allemagne, Japon, Kazakhstan, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Samoa, Suisse, Thaïlande, Royaume-Uni, ainsi que l'organisation japonaise Risho Kosei-kai. En outre, le Centre tient à remercier le Japon et la Suisse pour le soutien apporté au Centre par leur personnel, sous la forme notamment d'un Volontaire de l'ONU et d'un administrateur auxiliaire.

Pour l'avenir, la priorité du Centre consistera à achever son transfert à Katmandou afin de pouvoir reprendre rapidement ses activités au Népal. Le Centre collabore également avec les États donateurs et d'autres organismes de financement afin de débloquent des fonds pour le lancement de nouveaux projets et asseoir les bases de ses activités en 2017. Notre capacité à continuer de mener chaque année des activités efficaces et ciblées dépend non seulement d'un soutien financier, mais aussi de l'aptitude du personnel à mettre en œuvre des projets. Par conséquent, j'aimerais saisir cette occasion pour demander que la Commission envisage d'appuyer les efforts du Centre en finançant les experts associés, les administrateurs auxiliaires, les bénévoles ou les membres détachés du Centre régional des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, je vais maintenant suspendre la séance pour permettre aux délégations d'avoir un échange informel de questions et réponses avec nos intervenants.

La séance, suspendue à 10 h 50, est reprise à 11 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je tiens à remercier tous les participants à cet échange très intéressant.

On m'a informé que suite à un imprévu, le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, ne sera pas en mesure de prendre la parole devant la Commission. En conséquence, M. Xiaoyu Wang, Chef par intérim du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement, s'exprimera en son nom.

Je donne maintenant la parole à M. Xiaoyu Wang.

M. Xiaoyu Wang (Chef par intérim du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Le Haut-Représentant Kim Won-soo aurait aimé s'exprimer devant la Commission. Mais une urgence l'en a empêché. Il m'a chargé de transmettre à la Commission ses excuses et de lire en son nom une déclaration portant sur la question des contributions volontaires aux Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, un sujet que de nombreux États Membres ont abordé dans leur échange avec les intervenants.

« Je tiens à remercier le Président de me donner la possibilité de prendre la parole au cours de la présente séance. Je souhaite également remercier les intervenants pour leurs présentations, ainsi que les États Membres pour leurs précieux commentaires et suggestions. Ces commentaires expriment la reconnaissance par les États Membres de la qualité du travail accompli par les Centres régionaux pour la paix et le désarmement au cours des 30 dernières années.

Ce travail de qualité n'aurait pas été possible sans les contributions financières des États Membres. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous les donateurs pour leur soutien généreux. Je remercie tout particulièrement les donateurs qui, depuis de nombreuses années, appuient de manière soutenue les Centres. Je saisis cette occasion pour remercier les trois États Membres qui accueillent les Centres – Népal, Pérou et Togo – pour leur partenariat, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des Centres.

Le Bureau des affaires de désarmement a fait circuler un document rendant compte des contributions financières des États Membres et des organisations aux trois Centres régionaux au cours de la dernière décennie, c'est-à-dire pour

la période 2005-2015. Comme les membres de la Commission le constateront, la contribution totale des donateurs a été constante au cours de ces années, en dépit d'un léger recul en 2009 d'un peu plus de 60 000 dollars, à la suite de la crise financière mondiale de 2008. Les membres de la Commission constateront également que les contributions ont connu un rebond en 2010, en s'élevant à plus de 2 millions de dollars. La contribution annuelle moyenne totale de tous les États Membres dépasse 2 millions de dollars. Ces chiffres ne comprennent pas les contributions en nature fournies aux centres.

En 2015, nous avons connu le plus haut niveau de financement volontaire à ce jour. Ces contributions témoignent de la reconnaissance par les États membres et les autres donateurs du travail important accompli par les Centres. Elles sont également une indication forte de la demande croissante des États bénéficiaires pour le renforcement des capacités et l'assistance technique fournis par les centres, dans leurs tentatives pour relever les défis auxquels sont confrontés leurs pays et leurs régions.

Au cours des trois dernières décennies, les centres ont acquis une expertise régionale précieuse et sont mieux à même de fournir une assistance technique à davantage d'États Membres dans le besoin. Malheureusement, en raison de ressources financières limitées, bon nombre des demandes d'assistance émanant d'États régionaux ne peuvent être satisfaites.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – les objectifs de développement durable – reconnaît officiellement le lien entre le développement durable et la paix et la sécurité, y compris le désarmement. Cette approche globale offre aux Centres régionaux l'occasion de mettre à profit leur expérience et leur expertise uniques pour jouer dans ce contexte un rôle moteur au niveau régional. Afin que les Centres puissent assumer ce rôle et répondre aussi aux demandes croissantes, ils devront pouvoir bénéficier du soutien financier continu et croissant des États Membres et de leur partenariat. Je compte sur tous les États Membres, en particulier ceux des régions, pour faire en sorte que les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement connaissent le même succès au

cours des 30 prochaines années que lors des trois dernières décennies ».

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant reprendre son examen du groupe de questions 4, « Armes classiques ». Je prie à nouveau instamment tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole de sept minutes pour les déclarations faites au nom de plusieurs délégations et de cinq minutes pour les déclarations faites à titre national. La Commission continuera d'utiliser un signal sonore pour indiquer la fin du temps imparti.

M. Eloumni (Maroc) (*parle en anglais*) : La déclaration de la délégation marocaine figure dans son intégralité sur PaperSmart. Pour des impératifs de temps, je n'aborderai que quelques points.

Tout d'abord, la circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre, et leur trafic illicite en particulier, ont des conséquences catastrophiques aux niveaux économique, social et humain, en particulier en Afrique. Leurs liens de plus en plus étroits avec la criminalité organisée et le terrorisme représentent une réelle menace pour la stabilité et l'intégrité territoriale des États, en particulier dans la région du Sahel.

Le Maroc considère que la coopération régionale et sous-régionale est essentielle pour relever ces défis. La coopération et l'assistance internationales sont indispensables aux efforts que déploient les États pour prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Dans ce contexte, le Maroc réitère son ferme appui au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international de traçage permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de manière rapide et fiable. Comme il s'agit d'instruments politiques, le consensus et l'engagement politique des États sont essentiels à la réalisation de leurs objectifs. Un exemple de cet engagement nous est donné par la déclaration conjointe prononcée au cours de la présente session par le représentant de la France au nom d'un groupe d'États sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (voir A/C.1/71/PV.16).

Le Maroc appelle à la pleine mise en œuvre de toutes les solutions acceptées et à la poursuite du dialogue sur les questions soulevées lors de la sixième Réunion biennale d'examen des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux.

Parmi ces questions figurent l'incidence des progrès technologiques et du renforcement des capacités, ainsi que des transferts de technologie et de compétences.

Nous félicitons la France, qui assumera la présidence de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et espérons que ses préparatifs précoces seront un gage de succès. Cette année, le Maroc s'est porté une fois encore coauteur du projet de résolution A/C.1/71/L.25, sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et du projet de résolution A/C.1/71/L.32, sur l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Maroc suit avec intérêt les efforts des États parties au Traité sur le commerce des armes. Afin que le Traité puisse atteindre ses objectifs, il doit être mis en œuvre de manière impartiale, transparente et dans le plein respect du droit des États à acquérir les vecteurs ou les armes dont ils ont besoin pour sauvegarder leur indépendance, leur unité et leur intégrité territoriale.

M. Zulu (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/71/PV.15).

La Zambie est consciente du fait que la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, continuent de représenter une grave menace pour la sécurité. Ils alimentent les conflits et entraînent de lourdes pertes en vies humaines ainsi que de graves violations des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire. De plus, ils font obstacle à la prévention des conflits et entravent la reconstruction après un conflit et le développement. En ce qui concerne l'issue de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les débats au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, le Gouvernement zambien veille à la pleine mise en œuvre du Programme d'action et espère qu'il répondra aux attentes des États Membres.

Pleinement consciente qu'il appartient au premier chef à chaque État Membre de répondre aux

menaces posées par la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes et des munitions, la Zambie poursuivra ses efforts aux fins de la pleine mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux pertinents dans le cadre des programmes engagés et menés au niveau national. Nous savons également que les frontières poreuses dans notre région rendent plus difficile encore le règlement du problème. Nous accueillons donc favorablement les appels en faveur d'approches régionales fondées sur une solide coopération interétatique pour faciliter le partage des renseignements et des informations relatives à de présumés trafiquants, aux itinéraires de trafic et au détournement des activités.

La Zambie, pays sub-saharien enclavé et partageant ses frontières avec huit autres nations, a cherché à tirer parti de sa situation géographique en devenant une plateforme de transit favorable au commerce. Pour faire appliquer le contrôle du transit, nous délivrons des permis de transit et de transport et consacrons des moyens importants au contrôle des transferts de biens stratégiques par notre territoire. Toute entité cherchant à faire transiter des armes ou des équipements militaires par le territoire zambien doit par conséquent faire une demande de permis de transit auprès du Ministère des affaires intérieures ou, dans certains cas, auprès du Ministère de la défense, pour être autorisée à effectuer ce transit.

En tant que pays en développement, la Zambie approuve l'appel en faveur de l'assistance aux pays subsahariens afin de leur permettre de se doter de capacités institutionnelles suffisantes. Nous avons besoin également de moyens techniques pour mettre en œuvre et appliquer efficacement les différents instruments que nous sommes tenus de respecter.

Enfin, la Zambie estime qu'il est essentiel que les femmes, qui sont les plus touchées, directement ou indirectement, par la violence armée, participent à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et qu'elles doivent par conséquent être encouragées à soutenir activement les activités de sensibilisation. La Zambie s'emploie donc à faire participer les femmes à l'élaboration de politiques et à l'organisation d'ateliers portant sur les violences domestiques et les dimensions sexospécifiques de la violence armée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.4.

M. Kadurugamuwa (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.15).

La catégorie des armes classiques est peut-être moins dramatique par sa nature et plus limitée par sa portée en comparaison avec les armes de destruction massive. Pourtant, étant donné leur utilisation répandue dans les conflits armés internes et internationaux, les armes classiques continuent, chaque jour, d'infliger la mort et des dommages majeurs au niveau mondial. La situation s'est encore aggravée du fait que le commerce illicite et la prolifération non réglementée des armes classiques ont permis à des groupes armés non étatiques d'en faire un usage contraire aux principes du droit international, et que leurs victimes sont essentiellement des civils sans défense.

Cette situation a de graves incidences sur les pays en développement qui connaissent des conflits prolongés. Sri Lanka, qui a été le théâtre d'un conflit armé interne pendant trois décennies, sait parfaitement quelles sont les conséquences de l'emploi d'armes classiques. Dans ces conditions, le moment est venu qu'en tant qu'États, nous accordions une plus grande attention à la mise en œuvre des conventions, traités et réglementations relatifs aux armes classiques et veillions à leur respect, ainsi qu'au renforcement du droit international dans ce domaine, l'objectif étant d'atténuer d'inutiles souffrances, de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 16 et de promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et ouvertes à tous.

Sri Lanka attache beaucoup d'importance à la Convention sur les armes inhumaines, principal instrument du droit international établissant un équilibre entre les préoccupations légitimes de sécurité et la garantie du respect des principes du droit international humanitaire. La Convention, qui est née de la croyance grandissante au niveau international selon laquelle certaines armes classiques peuvent avoir des effets traumatiques excessifs ou frapper sans discrimination, a contribué à la réglementation de l'emploi des armes classiques tant au niveau national qu'international. La décision de maintenir la Convention en tant qu'instrument évolutif et de lui fournir la possibilité d'apporter des réponses appropriées et rapides aux défis complexes posés par les progrès dans le domaine de la guerre et des technologies de pointe en matière d'armement lui confère un statut particulier

en comparaison avec d'autres conventions relatives au droit international humanitaire.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des débats en cours sur les systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la Conférence sur les armes inhumaines. Sri Lanka salue également l'issue de la Réunion d'experts de 2016 sur les systèmes d'armes létales autonomes, qui a convenu d'une série de recommandations conformes au mandat approuvé par la Conférence de 2015 des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, que Sri Lanka a eu le privilège de présider. Nous espérons que la recommandation visant la création d'un groupe d'experts gouvernementaux pour débattre de la question des systèmes d'armes létales autonomes en 2017 fera l'objet d'un examen favorable de la part des États parties à la cinquième Conférence d'examen, qui aura lieu à la fin de cette année.

Au nom du Président sortant de la Conférence de 2015 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur les armes inhumaines, je tiens également à saisir cette occasion pour présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.4, qui est la version de cette année du projet de résolution annuel sur la Convention sur les armes inhumaines, déposé par Sri Lanka. Il comprend certaines mises à jour techniques et plusieurs mises à jour de fond. Le libellé du projet de résolution a reçu l'aval des délégations à Genève et il a été largement diffusé à New York et à Genève. Il a été rédigé d'une manière qui nous paraît acceptable par toutes les délégations et nous appelons à son adoption par consensus, conformément à la pratique antérieure.

M. Herráiz España (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.15).

Chaque année, la violence armée liée aux armes à feu sont à l'origine de plus d'un demi-million de morts dans le monde. Les terribles conséquences de la prolifération et du trafic de ces armes dépassent la sphère militaire et portent atteinte à la sécurité et à la stabilité des États, faisant chaque année plus de victimes que tout autre type d'armes.

L'Espagne considère que la maîtrise des armes à feu doit se faire simultanément à deux niveaux, par

la réglementation responsable du commerce licite des armes et par la lutte contre le trafic d'armes, tout en améliorant, selon qu'il convient, la coordination des activités menées par l'ONU pour lutter contre le trafic d'armes.

L'universalisation et la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes sont deux éléments essentiels pour empêcher que des armes classiques ne soient utilisées pour mettre en danger la sécurité et la stabilité des États et des régions, ou ne violent les droits de l'homme et le droit international humanitaire. La deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Genève, a permis de renforcer la structure institutionnelle du Traité, et nous nous félicitons de la création d'un Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre sa pleine mise en œuvre par les États parties. L'Espagne participe activement à différentes initiatives de sensibilisation et d'appui à la mise en œuvre du Traité, sur le plan bilatéral et en étroite coopération avec des organisations internationales telles que l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et elle contribue depuis plusieurs années au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

L'Espagne rappelle l'importance des résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015) du Conseil de sécurité, qui portent sur les armes légères et de petit calibre, ainsi que de la résolution 2242 (2015), sur le rôle des femmes dans les politiques de lutte contre le commerce illicite de ces armes. Nous appuyons également la déclaration de la France au cours du débat général, à laquelle ma délégation souscrit entièrement.

Conformément à la cible 4 de l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Espagne attache une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous appuyons fermement l'Instrument international de traçage et sommes attachés au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, seul instrument universel juridiquement contraignant dans le domaine des armes à feu. J'aimerais également insister sur l'importance d'une question souvent reléguée au second

plan, à savoir la nécessité de renforcer le contrôle du commerce des munitions, une question essentielle qui devrait être au centre du Programme d'action sur les armes légères.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Espagne est très favorable aux mesures de confiance, à la transparence et à la prévisibilité mutuelle dans le domaine des armes classiques. Nous apprécions beaucoup l'adoption de dispositifs dans ce domaine, notamment le Registre des armes classiques et d'autres mécanismes visant à assurer la transparence tels que le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et le rapport sur la législation relative à l'exportation de matériel militaire et à double usage ainsi que d'autres rapports régionaux.

La Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue en 2014 à Maputo, a été importante pour relancer nos efforts. L'Espagne tient à réaffirmer son attachement au Plan d'action de Maputo et à l'objectif d'universalisation de la Convention.

L'Espagne est également fermement opposée à l'emploi, au développement, à la fabrication, à l'acquisition et au stockage des armes à sous-munitions. Nous considérons que la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue en 2015 à Dubrovnik, en Croatie, a été un succès, avec l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Dubrovnik. Nous sommes néanmoins préoccupés par l'emploi présumé d'armes à sous-munitions contre des populations civiles dans différentes parties du monde, et nous exhortons toutes les parties à s'abstenir d'utiliser de telles armes et à respecter pleinement les principes du droit international humanitaire.

Enfin, nous allons bientôt accueillir la prochaine Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Nous espérons que les débats sur les réalisations accomplies grâce à cet instrument multilatéral et sur les tâches à venir seront constructifs et que nous nous mettrons d'accord sur les moyens de le renforcer à moyen et long terme.

M. Hellgren (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à la déclaration faite par l'observateur

de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.15). Je me limiterai par conséquent à quelques observations à titre national.

La Suède se félicite des résultats obtenus lors de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui ont permis à la communauté internationale de lutter plus efficacement contre le commerce irresponsable, non réglementé et illicite des armes. Nous sommes certains que l'on en verra très clairement les retombées positives dans les années à venir, d'où l'intérêt pour tous les États de participer à ces efforts.

La transparence et le suivi jouent un rôle important dans ce domaine, aussi la Suède continuera-t-elle de contribuer aux efforts dans le cadre du Traité sur le commerce des armes et d'autres instances aux fins d'une plus grande transparence. L'appui de la Suède au Traité sur le commerce des armes revêt aussi un aspect financier. Le Fonds d'affectation spéciale nouvellement créé pour le Traité sur le commerce des armes et le programme de parrainage, qui sont nécessaires pour garantir la mise en œuvre réussie du Traité, bénéficieront des contributions de la Suède avant la fin de l'année.

L'attachement de la Suède à la transparence se juge également à notre participation au Groupe d'experts gouvernementaux de cette année sur le Registre des armes classiques des Nations Unies. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/71/259) et ses recommandations ont été présentés la semaine dernière par son Président, l'Ambassadeur Paul Beijer de la Suède. Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire du Registre des Nations Unies, aussi la Suède encourage-t-elle tous les États Membres à transmettre chaque année leur rapport à cet important mécanisme de renforcement de la confiance.

Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, conjointement avec le Traité sur le commerce des armes, nous offre une boîte à outils complète pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Alors que le Traité sur le commerce des armes porte sur le commerce transfrontière, le Programme d'action porte sur des mesures à l'échelle nationale visant à lutter contre le détournement d'armes au profit du marché illicite. Les armes légères et de petit calibre et leurs munitions continuent de déstabiliser les sociétés et portent ainsi atteinte à la paix et le développement. La prise de conscience de ces effets sociaux négatifs a revigoré

les travaux récemment conclus de la sixième Réunion biennale des États parties chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La Suède accueille favorablement ces résultats et veillera à leur suivi.

La Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue l'année dernière, a fixé des objectifs importants dans le cadre du Plan d'action de Dubrovnik, qui ont été réaffirmés lors de la récente sixième réunion des États parties à la Convention. En tant que l'un des premiers signataires de la Convention, la Suède participe activement à ses travaux. Nous souscrivons entièrement aux objectifs de la Convention interdisant cette arme inhumaine, notamment à l'interdiction complète de son utilisation. Pour que cette interdiction soit véritablement suivie d'effets, il importe que les principaux fabricants et utilisateurs d'armes à sous-munitions adhèrent eux aussi à la Convention. La Suède se joint à ceux qui ont exprimé leur vive préoccupation à la suite de la publication de rapports faisant état de l'emploi d'armes à sous-munitions contre des populations civiles et demande à tous les acteurs de respecter strictement le droit international.

Sous le titre « Menons à bien notre mission », la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a fait observer que la promesse de la Convention d'Ottawa sera remplie lorsque la norme contre l'utilisation de mines antipersonnel sera universelle et lorsque les États parties au traité se seront pleinement acquittés de leurs obligations principales. Un thème important abordé à la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Maputo, a été que l'objectif d'un monde exempt de mines ne peut être atteint que si nos efforts dans ce sens sont constants. L'exemple même du Mozambique a montré que cette possibilité est véritablement envisageable, puisque le pays a récemment pu se déclarer exempt de mines. La Suède est fière d'y avoir contribué. Dans l'ensemble, la Suède a versé plus de 100 millions de dollars à la lutte mondiale antimines au cours de la dernière décennie.

La Suède demeure fermement attachée à la Convention sur les armes inhumaines et à ses protocoles. Cet instrument nous fournit également un moyen souple et efficace de répondre aux progrès futurs de la technologie des armes. La Suède se

félicite des débats consacrés aux systèmes d'armes létales autonomes. Nous partons du principe que les humains sont toujours responsables quand il s'agit des questions de vie ou de mort. Nous nous félicitons des débats en cours sur ces systèmes d'armes dans le cadre de la Convention, et nous appuyons la décision de la Conférence d'examen de décembre de créer un groupe d'experts gouvernementaux pour examiner plus avant cette question.

Je voudrais terminer par une remarque qui revêt une importance fondamentale pour mon gouvernement. Sans la pleine participation des femmes dans les débats sur le désarmement et la maîtrise des armements, conformément au programme de travail sur la question des femmes et la paix et la sécurité, il sera impossible d'obtenir des résultats effectifs et durables. La Suède continuera de soutenir la dimension de genre, en coopération avec la société civile et par le biais de l'ONU.

M^{me} Mohamed (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.15).

Étant donné la situation instable qui caractérise actuellement le monde, la prolifération irresponsable et le transfert illicite d'armes classiques aggravent les conflits dans de nombreuses régions du monde. Cela constitue pour nous et notre région un motif sérieux d'inquiétude. La prolifération et le transfert illicite d'armes participent de plus en plus à l'extension des conflits armés et sont à l'origine de violations graves du droit international et des droits de l'homme. Ces armes continuent d'être responsables de la mort de civils sans défense, notamment des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les femmes et les enfants. Elles continuent d'être une source principale de difficultés sur le plan de la paix et de la sécurité dans de nombreuses parties du monde. Elles ont aussi des effets négatifs à long terme sur la paix et la sécurité durablement acquises, en particulier dans les situations d'après-conflit, et elles font obstacle aux efforts de nombreux pays en matière de développement socio-économique. Elles aggravent la violence armée et la criminalité organisée, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays et représente un lourd défi pour la paix et la sécurité internationales.

Pour relever ces défis et leurs conséquences délétères, l'Éthiopie travaille étroitement avec les partenaires de notre sous-région et la communauté internationale. Nous nous appliquons à renforcer les initiatives collectives visant à lutter contre le courtage et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre. À cet égard, il convient de souligner que la région de l'Afrique centrale et orientale, dans le cadre du Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, a continué de coordonner et d'aider les États membres à contrôler efficacement les transferts d'armes à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Il est impératif que tous les pays participent aux efforts déployés pour appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national, régional et international, les problèmes engendrés par les armes légères et de petit calibre dépassant souvent les frontières nationales. Nous nous félicitons de la tenue réussie de la Sixième Réunion biennale des États consacrée au Programme d'action et à son document final adopté par consensus et nous sommes impatients de participer activement à la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en 2018.

Dans le cadre des efforts de réduction et de contrôle des armes légères et de petit calibre, il est extrêmement important de veiller à la mise en œuvre intégrale de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et l'Éthiopie encourage tous les pays à y adhérer et à appuyer tout effort visant à promouvoir son universalisation au sein de toutes les instances pertinentes. L'Éthiopie s'engage à aider, soigner, réhabiliter les victimes des mines et à œuvrer à leur réintégration sociale et économique. À ce propos, nous saluons les efforts entrepris par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et d'autres organisations non gouvernementales dans le monde.

Ma délégation souhaite, pour terminer, saisir l'occasion qui lui est offerte pour réitérer l'engagement de l'Éthiopie de répondre au danger croissant que constitue la prolifération des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre. Nous appelons toutes les parties prenantes à travailler dans un esprit de coopération et à faire preuve de la volonté politique

nécessaire pour remédier aux incidences dévastatrices de ces armes sur la vie de millions de personnes.

M. Bai (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji s'associent à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.15).

L'un des objectifs les plus ambitieux pour la communauté internationale consiste à parvenir à un désarmement général et complet. Nous devons non seulement nous débarrasser des ogives nucléaires et d'autres armes de destruction massive, mais aussi réduire et contrôler les armes classiques. Pour les Fidji, l'un ne va pas sans l'autre.

La Charte fondatrice des Nations Unies, signée en 1945, appelle à la réglementation internationale des armements afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Lorsque nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous sommes engagés à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable en luttant contre toutes les formes de violence. Les Fidji s'inquiètent que des armes classiques puissent tomber entre des mains hostiles, car ces armes peuvent tuer des centaines de milliers de personnes, détruire des villes, ruiner des sociétés et provoquer des migrations de masse qui peuvent engendrer des souffrances humaines et des tensions. Comme les armes nucléaires, les armes classiques représentent une menace et un risque élevés, et il est de notre devoir de diminuer ces menaces et ces risques.

Les Fidji sont fermement convaincues que le contrôle des armements classiques consiste à faire en sorte que les gens se sentent en sécurité en réduisant les tensions et les menaces tout en renforçant la confiance. Nous pensons d'ailleurs que les armes classiques doivent bénéficier du même niveau d'attention que celui accordé aux armes biologiques, chimiques et nucléaires.

Les Fidji accordent une haute priorité à la lutte contre la prolifération, la collecte et le stockage des armes classiques. Récemment, les Fidji ont soumis leur rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les Fidji sont conscientes de la nécessité d'un renforcement de la coopération régionale et internationale et de contrôles douaniers appropriés et efficaces, de mesures douanières

et juridiques afin de s'assurer que ces armes ne sont pas introduites en contrebande dans le pays. À l'instar des autres petits États insulaires en développement, les Fidji sont vulnérables aux défis que constitue le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour lutter contre ces activités. Ce n'est que grâce à un partenariat mondial que nous pourrions assurer un avenir durable et pacifique. Nous avons besoin d'efforts concertés aux niveaux national, régional et international pour prévenir, combattre et faire cesser la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Leur circulation incontrôlée a des conséquences humanitaires et socioéconomiques, et elles représentent une grave menace pour la paix, la réconciliation, la sécurité, la stabilité et le développement durable à tous les niveaux.

Il en va de notre responsabilité de mettre en œuvre efficacement le Programme d'action. Aussi encourageons-nous les États Membres à continuer de renforcer sa mise en œuvre et à soumettre à titre volontaire des rapports nationaux à cet égard. Nous les exhortons également à adopter des mesures de transparence en ce qui concerne le stockage et l'accumulation des armes classiques.

Enfin, les Fidji sont foncièrement attachées aux conventions et traités relatifs aux armes classiques, l'objectif étant de parvenir au développement durable et à l'avènement de sociétés ouvertes à tous.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est fermement résolu à réduire l'incidence sur les populations civiles de l'emploi d'armes classiques dans des conflits armés et de prévenir et combattre le commerce illicite des armes classiques. Nous appelons à la stricte adhésion au droit international humanitaire et à la protection des populations civiles. Nous veillons à garantir l'utilisation responsable des armes classiques et à réduire ou interdire les systèmes susceptibles de frapper sans discrimination ou de produire des effets traumatiques excessifs. Nous avons accompli des progrès en ce qui concerne les armes telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les armes légères et de petit calibre, mais notre tâche est loin d'être achevée.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a permis de réaliser des progrès considérables en matière d'élimination des mines antipersonnel. La Convention

compte désormais 160 États parties, parmi lesquels des États qui ont été gravement touchés par les mines antipersonnel. Au total, 49 millions de mines ont été éliminées des stocks et le nombre de victimes a diminué, passant de 26 000 à près de 3 700 par an. Mais chaque victime est une victime de trop. Seules l'action résolue de tous les États et l'universalisation de la Convention permettront d'instaurer un monde exempt de mines. Nous encourageons tous les États parties à la Convention à s'acquitter de leurs obligations et invitons instamment les autres États à adhérer à la Convention afin qu'ensemble, nous puissions mettre un terme aux souffrances causées par ces armes et concrétiser la vision incarnée par la Déclaration de Maputo d'ici 2025.

La Convention sur les armes à sous-munitions représente une avancée en matière de droit international humanitaire et de protection des civils contre les incidences des conflits armés. Il est remarquable que plus de 100 États parties aient déjà adhéré à un traité si récent. L'universalisation de la Convention est le seul moyen de mettre fin à l'utilisation des armes à sous-munitions et aux problèmes humanitaires qui en résultent, et la Commission peut être assurée que le Canada sera un partenaire résolu à faire progresser cet objectif important. Au cours de l'année écoulée, le Canada a contribué à hauteur de 13,7 millions de dollars à la lutte antimines – contre les mines, les restes d'armes à sous-munitions et les divers autres restes d'explosifs de guerre – dans le cadre de l'enveloppe de plus de 250 millions de dollars allouée à ces efforts au cours de la dernière décennie. Nous continuons à travailler dans des États touchés comme l'Iraq, l'Afghanistan et la Colombie, où les contributions canadiennes ont permis d'obtenir d'excellents résultats en matière de déminage des terres, de diminution du nombre de victimes, de sensibilisation aux dangers des mines et de soutien physique et psychologique aux victimes des mines.

(l'orateur poursuit en français)

Il subsiste un besoin pressant de s'attaquer à l'utilisation sans discernement des armes explosives. Dans de trop nombreux conflits, des civils, notamment des travailleurs humanitaires et du personnel médical, sont illégalement ciblés ou touchés par de telles attaques. Le fait de cibler délibérément des infrastructures civiles, y compris des hôpitaux, a eu des conséquences dévastatrices à long terme. Nous estimons que pour résoudre le problème de l'utilisation des armes explosives, nous devons de toute urgence renforcer le respect du droit humanitaire international au moyen de l'éducation,

de la responsabilisation et de la mise en commun des pratiques exemplaires. Le Canada a participé activement aux discussions sur les Systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Nous appuyons également les recommandations consensuelles formulées lors de la réunion d'experts sur les SALA, en avril 2016. Le Canada souligne l'importance de l'engagement continu avec la société civile, y compris les universitaires et divers autres experts, afin de comprendre clairement cette question complexe.

J'aimerais terminer en affirmant que le Canada est résolu à devenir un État partie au Traité sur le commerce des armes. Les transferts d'armes non réglementés s'intensifient et prolongent les conflits. Ils engendrent une instabilité régionale, contribuent aux violations du droit international humanitaire et aux violations des droits de la personne, tout en nuisant au développement social et économique des pays. Le Canada appuie fermement les objectifs de ce traité, notamment aider à préserver la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales, réduire la souffrance humaine et renforcer la coopération, la transparence et l'action responsable des États parties dans le domaine du commerce international des armes classiques. Les responsables canadiens s'emploient à veiller à ce que tous les articles du traité soient respectés à l'échelle nationale et nous espérons devenir un État partie l'année prochaine. Nous exhortons tous les autres États non parties à adhérer à cet important traité.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au moment où nous célébrons le soixante et onzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, je tiens à féliciter tous ceux ici présents et à leur souhaiter une heureuse Journée des Nations Unies. J'espère également que la Semaine du désarmement, qui débute en ce moment même, sera couronnée de succès et qu'elle revêtira même un caractère historique.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom des nations de l'Amérique du Sud (voir A/C.1/71/PV.14).

Fidèle à son engagement en faveur du désarmement et de la paix universelle, et dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'Équateur réitère son attachement sans faille à la Convention sur les armes à sous-munitions et appelle

à nouveau à son universalisation. L'opinion publique internationale condamne ces armes abominables, par quiconque et en quelque lieu que ce soit. C'est pourquoi nous exhortons tous les États du monde à les condamner, sans recourir aux deux poids, deux mesures, et nous nous réjouissons que les Palaos aient ratifié la Convention et que Cuba y ait adhéré.

L'Équateur souhaite exprimer son plein appui à la Convention sur l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À cet égard, mon pays souhaite mettre l'accent sur l'objectif qu'il s'est fixé de faire de ses frontières un lieu de véritable union et d'intégration sûre dans le cadre de projets de développement menés conjointement avec les pays voisins. Nous voudrions à ce propos souligner l'importance de tous les programmes de déminage humanitaire entrepris conjointement par l'Équateur et le Pérou le long de notre frontière commune. Ces 15 dernières années, nous avons déblayé et détruit 10 558 mines sur une superficie 463 635 mètres carrés, comme l'ont rappelé les Présidents de l'Équateur et du Pérou lors de la réunion conjointe de leurs gouvernements nationaux, le 7 octobre. Mon pays participera de manière active à la quinzième Réunion des États parties à la Convention, qui aura lieu à Santiago du 28 novembre au 2 décembre.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, ma délégation tient à souligner l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable en tant que principal cadre international pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes. Nous voudrions aussi souligner notre attachement à la mise en œuvre de ses dispositions à l'échelle nationale, régionale et mondiale ainsi qu'aux accords relatifs à leur mise en œuvre adoptés lors de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action, en 2012. Dans ce contexte, nous prenons note du document final de la sixième Réunion biennale des États parties pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Équateur est également partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Mon pays est d'avis que la communauté internationale doit poursuivre le débat sur les véhicules de combat aérien non pilotés et les systèmes d'armes létales autonomes. L'utilisation de ces nouvelles technologies militaires soulevant de graves questions sur les plans humanitaire, éthique et juridique, les différentes instances régionales et universelles de la communauté internationale doivent continuer à examiner de manière approfondie leurs incidences sur le plan du droit international humanitaire, y compris envisager l'interdiction de ces armes. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations adoptées à Genève, en avril dernier, lors de la réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létales autonomes. Nous appuyons par conséquent l'examen de cette question qui aura lieu, en décembre prochain, lors de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, et nous réitérons notre conviction qu'appeler simplement à la réglementation du commerce international de ces armes n'est pas suffisant et pourrait être un prétexte pour détourner l'attention de débats plus approfondis sur leur utilisation, lesquels pourraient aboutir à la conclusion que l'interdiction de ces armes est de fait essentielle.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : La violence liée aux armes classiques représente une menace fondamentale pour la paix et la sécurité dans un certain nombre de pays et de régions. Elle représente aussi une grave menace pour la sécurité humaine. Nous avons vu en Syrie, au Yémen et en Ukraine comment l'utilisation aveugle d'armes explosives dans des zones peuplées a été à l'origine de nombreuses pertes civiles tout à fait disproportionnées et contraires au droit international humanitaire. Il existe une obligation claire de faire la distinction entre les combattants et les non-combattants dans les conflits. Nous avons donc besoin de plus de dialogue sur la manière de mieux protéger les populations civiles dans les conflits et de renforcer ainsi le respect du droit international humanitaire.

Au cours des dernières décennies, nous nous sommes dotés d'instruments juridiquement contraignants dans le domaine des armes classiques frappant sans discrimination les populations civiles. Nous devons appuyer ces instruments et nous abstenir de toute initiative qui pourrait les compromettre. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions ont établi des normes qui ne se limitent pas aux pays qui y ont adhéré. La Norvège réitère sa condamnation de toute utilisation de ces armes.

La Norvège est heureuse de s'être portée coauteur du projet de résolution A/C.1/71/L.4, relatif à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous nous félicitons que 100 pays aient ratifié la Convention. Nous devons poursuivre nos efforts pour atteindre 125 États parties d'ici 2020. Nos efforts en faveur de l'universalisation devraient notamment être axés sur les pays touchés par ces armes, car nous pourrions ainsi progresser plus rapidement dans le domaine du nettoyage des zones contaminées et de l'assistance aux victimes. La Norvège participe actuellement à l'action humanitaire contre les mines et à l'assistance aux victimes dans 20 pays. Au côté des États-Unis, la Norvège dirigera une initiative mondiale de déminage en faveur de la Colombie. Notre objectif est de débarrasser la Colombie des mines terrestres et autres explosifs. Si rien n'est fait, les vestiges du conflit armé dans ce pays continueront à tuer et mutiler des innocents pendant des décennies.

Les armes légères et de petit calibre ont été qualifiées d'armes de destruction massive au ralenti. Elles tuent plus d'un demi-million de personnes chaque année. Nous devons donc intensifier nos efforts pour lutter contre tout commerce ou utilisation irresponsables et illégaux de telles armes, y compris des munitions. La Norvège est un ferme partisan du Traité sur le commerce des armes. Conçu à l'origine pour l'établissement de normes aux fins d'un commerce responsable des armes classiques, le Traité va plus loin encore. S'il était appliqué à hauteur de son plein potentiel, le Traité pourrait contribuer de manière substantielle à la sécurité et à la stabilité mondiales. Les actes de terreur dépendent de l'accès aux armes.

Le commerce illicite de ces armes est souvent un élément fondamental de la criminalité transnationale organisée, du financement du terrorisme international et des activités de groupes armés non étatiques. Les personnes qui vivent avec la violence armée sont touchées dans tous les aspects de leur vie. Le Traité sur le commerce des armes répond à une préoccupation humanitaire fondamentale. En outre, il est le premier traité international prévoyant l'obligation d'évaluer le potentiel de violence sexiste avant d'autoriser l'exportation d'armes. Il s'agit là d'une avancée majeure qui, nous l'espérons, permettra de mettre davantage l'accent sur les mesures visant à prévenir la violence sexiste et la violence armée contre les femmes et les enfants. Nous nous félicitons des résultats importants obtenus lors de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est

tenue à Genève en août dernier. Elle fournit une base solide pour le fonctionnement du régime et la poursuite des efforts en faveur de l'universalisation.

Enfin, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a apporté une contribution importante à la sécurité nationale, régionale et internationale. Depuis son adoption, il y a 15 ans, un certain nombre de mesures ont été envisagées en vue d'améliorer encore sa pertinence. Nous devons poursuivre sur cette voie, notamment dans la perspective de la troisième Conférence d'examen en 2018.

M^{me} Seo Eunji (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le débat consacré aux armes classiques s'avère particulièrement complexe puisque les armes classiques n'ont jamais été illégales en tant que telles, bien qu'elles détruisent plus de vies humaines que tout autre type d'arme. Les armes légères et de petit calibre continuent notamment d'être les armes de prédilection dans les conflits et les violences armées dans le monde, avec leurs conséquences dévastatrices sur le plan humanitaire. La communauté internationale peut et doit redoubler d'efforts pour empêcher leur transfert illicite et réduire leur accumulation et leur utilisation abusive.

C'est sur cette toile de fond que la République de Corée a appuyé la déclaration commune sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre proposée par la France à l'occasion du quinzième anniversaire du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En 2016, la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a élargi la base des efforts visant à prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La République de Corée se félicite du document final adopté par la Réunion, qui est conforme au Programme d'action et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Traité sur le commerce des armes, entré en vigueur en 2014, marque une étape importante dans nos efforts collectifs pour endiguer le commerce illicite des armes classiques. Il est aussi le premier instrument juridiquement contraignant dans ce domaine. Sa mise en œuvre pleine et effective par les États parties est essentielle si nous voulons empêcher les transferts illicites d'armes, désamorcer la violence et favoriser la paix dans différentes parties du monde. Maintenant

qu'il est pleinement opérationnel, nous devons nous employer à renforcer les synergies entre le Traité, les résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015) du Conseil de sécurité et le Programme d'action afin de procéder au lancement rapide et effectif du régime mondial de contrôle des armes classiques.

La République de Corée s'est totalement engagée à œuvrer avec d'autres États Membres à la réalisation de cet objectif. La République de Corée, qui a été l'un des premiers signataires du Traité sur le commerce des armes, renouvelle son attachement sans faille à ses buts et objectifs, et afin de contribuer à l'universalisation du Traité, a achevé la révision nécessaire de sa législation nationale en matière de commerce des armes classiques pour qu'elle soit en adéquation avec ces objectifs. Nous en sommes à l'étape finale du processus de ratification.

La République de Corée est d'avis qu'une plus grande transparence dans le domaine des armements contribue grandement à la confiance et à la sécurité entre les États. À cet égard, la République de Corée a participé cette année au Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, et nous sommes heureux d'accueillir son rapport (voir A/71/259). Nous croyons que les recommandations contenues dans le rapport, qui incluent la promotion de la communication des informations sur les transferts internationaux des armes légères et de petit calibre, contribueront grandement à améliorer la transparence.

Au cours des trois dernières décennies, la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) s'est adaptée à un environnement changeant tout en maintenant un équilibre entre les principes du droit international humanitaire et les préoccupations légitimes de sécurité des États parties. La République de Corée attache une importance particulière à l'universalisation de la Convention et s'est réjouie de se joindre au programme de parrainage mis en place cette année pour encourager de manière créative les neuf parties contractantes à participer aux réunions sur le sujet. Nous tenons également à souligner l'importance de la prise en compte des incidences humanitaires des engins explosifs improvisés. À cet égard, nous accueillons très favorablement l'adoption d'une déclaration sur les engins explosifs artisanaux lors de la dix-huitième Réunion des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, annexé à la CCAC, et reconnaissons la valeur du projet de résolution A/C.1/71/L.68/Rev.I, sur la lutte

contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés, qui a été également déposé cette année.

La République de Corée se félicite également des recommandations de la Réunion informelle des experts sur les systèmes d'armes létales autonomes concernant la tenue en 2017 des réunions du Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée. Le cadre de la CCAC est l'instance la mieux appropriée pour mener une discussion plus poussée sur ces armes et garantir un juste équilibre entre les préoccupations humanitaires et les exigences de sécurité. Nous tenons à souligner une fois encore l'importance de la tenue en décembre prochain de la cinquième Conférence d'examen de la CCAC. Des délibérations approfondies visant à apporter une réponse appropriée aux questions émergentes liées au contrôle des armes classiques se dégagera l'un des éléments clefs de son issue fructueuse. La République de Corée attend avec intérêt la poursuite des discussions constructives avec les États parties en vue d'atteindre cet objectif.

M. Denktaş (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne au titre de ce groupe de questions (voir A/C.1/71/PV.16). Je vais faire quelques brèves observations à titre national.

La Convention sur certaines armes classiques (CCAC) est une composante essentielle du droit international en ce qui concerne les armes classiques frappant sans discrimination. La Turquie met pleinement en œuvre les dispositions de la Convention et encourage l'adhésion à son régime international fondamental. Nous espérons que la Cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention, qui aura lieu en décembre prochain, prendra en compte les discussions que nous avons menées au cours du dernier cycle de cinq ans, jetant ainsi les bases du prochain cycle intersessions, en particulier sur des questions telles que les engins explosifs improvisés et les systèmes d'armes létales autonomes. Nous souhaitons ajouter que nous nous félicitons de la proposition de la Conférence d'examen d'adopter une déclaration politique sur les engins explosifs improvisés.

Nous sommes favorables à la poursuite des travaux sur les systèmes d'armes létales autonomes et considérons que la CCAC est l'instance appropriée, car elle cherche à établir un équilibre entre les actions à caractère humanitaire et les nécessités de l'action militaire. En tant que partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production

et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Turquie s'est engagée à respecter ses obligations au titre de la Convention. Nous avons respecté nos engagements en vertu de l'article 4, en détruisant un total d'environ 3 millions de mines antipersonnel et en nous acquittant de nos obligations en vertu de l'article 5. Tout en participant pleinement à ces efforts, nous continuons à fournir une aide financière modeste aux efforts de déminage dans les pays tiers et à faire des contributions volontaires à l'Unité d'appui à la mise en œuvre et au programme de parrainage.

La prolifération croissante de missiles balistiques pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive nous préoccupe beaucoup. Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1540 (2004), cela constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Voilà pourquoi la Turquie se félicite des progrès réalisés vers l'universalisation du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques et s'est à nouveau portée coauteur du projet de résolution A/C.1/71/L.5, en Commission cette année.

La menace que fait peser la prolifération des armes classiques illicites, en particulier les armes légères et de petit calibre, n'est pas moins importante que celle représentée par les armes de destruction massive. La Turquie reste attachée à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable. Nous nous sommes réjouis de l'issue positive, en juin dernier, de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action. La troisième Conférence d'examen du Programme d'action, qui aura lieu en 2018, sera l'occasion de proposer des mécanismes améliorés en matière d'assistance, de coopération et de lutte contre la menace des nouvelles technologies liées aux armes, nous permettant ainsi d'élaborer les éléments concrets d'un programme de travail sur mesure pour le prochain cycle.

L'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, en décembre 2014, a été une étape importante dans l'établissement de normes internationales communes pour le commerce international des armes classiques et la prévention de leur commerce illicite et de leur détournement. La Turquie l'a soutenu d'emblée, et elle a pris une part active à son processus après l'avoir signé.

En attendant sa ratification par le Parlement turc, nous souhaitons réaffirmer notre ferme volonté d'adhérer au Traité dans un proche avenir. Nous avons salué l'issue positive de la deuxième Conférence des États parties au Traité en août. Conjointement à la résolution 2117 (2013) du Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre, le Traité complètera et renforcera le Programme d'action.

Enfin, nous estimons que l'inscription de la cible 4 de l'objectif de développement durable 16 dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui prévoit de réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, constitue une étape importante dans les efforts mondiaux contre le commerce illicite des armes légères. La Turquie s'est jointe au groupe important d'États favorables à une déclaration transrégionale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, telle que proposée par la France. Avant de conclure, je souhaite réitérer l'attachement de mon pays à une coopération internationale pour relever le défi posé par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : L'Arabie saoudite s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.15).

Mon pays tient à exprimer sa vive inquiétude face aux lourdes incidences sur les plans humanitaire, économique et social du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous exhortons la communauté internationale à déployer tous les efforts possibles pour faire face à ce dangereux phénomène. Nous réaffirmons notre attachement constant au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Royaume d'Arabie saoudite tient à saluer le document final adopté à l'issue de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue à New York, en juin dernier. Nous espérons qu'un consensus analogue à celui auquel est parvenue la Réunion biennale se dégagera lors de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, qui se tiendra en 2018.

Mon pays a souffert des conséquences de la guerre du Golfe et des différents types d'armements qui ont circulé dans les régions du nord et du nord-est du pays, entraînant une vaste contrebande d'armes le long de la frontière sud qui ont été utilisées dans des attaques terroristes visant à déstabiliser le pays et à

tuer des civils sans défense. Néanmoins, le Royaume d'Arabie saoudite s'est attaché à régler ce problème, en coopération avec des experts gouvernementaux qui nous ont aidés à nous en débarrasser. Nous avons récemment arrêté plusieurs terroristes iraniens qui se livraient à la contrebande d'armes et d'explosifs non seulement en Arabie saoudite, mais aussi à Bahreïn et au Koweït.

L'Iran continue d'attiser la violence religieuse dans notre région. Il soutient les milices religieuses et les groupes terroristes, démontrant ainsi son choix de semer la destruction et de générer des conflits sectaires au sein des communautés de différents pays. Cela m'amène à poser la question de savoir si l'Iran est un État respectueux du droit international, ou s'il cherche au contraire à défendre sa révolution en l'exportant vers d'autres pays, comme nous en avons de nombreux exemples.

Premièrement, l'Iran a fourni des armes à une organisation terroriste bien connue, le Hezbollah au Liban, faisant de cette organisation le bras armé de l'Iran et lui permettant d'exercer une véritable ingérence dans les affaires intérieures du Liban. Ses milices participent également à la destruction de la Syrie et à l'assassinat de Syriens, ainsi que de Yéménites en utilisant les rebelles Houthis au Yémen.

Deuxièmement, l'Iran a accueilli plusieurs dirigeants d'Al-Qaida et fourni des armes à cette organisation terroriste, ce qui s'est traduit par de nombreux actes de destruction et de sabotage dans ma région. L'Iran a profité de la situation humanitaire complexe des réfugiés afghans sur son territoire pour les recruter contre leur gré et les envoyer dans les zones de conflit, en particulier en Syrie, afin qu'ils tuent des civils syriens sous des slogans sectaires. Par le biais des Gardiens de la révolution, l'Iran a ainsi recruté directement des milices et les a envoyées en Syrie pour participer au massacre du peuple syrien. Parmi ces groupes terroristes figurent les brigades des Fatimides, Zainab et Abou al-Fadl al-Abbas, qui toutes ont participé au massacre du peuple syrien. Des milices sectaires ont également été utilisées sous différentes formes en Iraq pour créer des tensions entre les différentes communautés du pays.

Troisièmement, l'Iran a soutenu les rebelles houthis au Yémen dans leur tentative de coup d'État en leur fournissant illégalement du matériel, un appui militaire et des armes. À plusieurs reprises, nous avons vu des navires arrivant au Yémen qui transportaient des armes venues d'Iran, en violation flagrante des

résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous aurions voulu à ce propos citer quelques exemples de la manière dont l'Iran fournit clandestinement des armes aux groupes terroristes, mais ils sont trop nombreux pour que nous puissions en dresser la liste complète. Dans ce contexte, nous condamnons les tentatives d'attaques de l'Iran contre des navires américains à Bab-el-Mandeb ainsi que l'attaque commise contre un navire des Émirats au début du mois.

Pour terminer, l'Arabie saoudite réitère son droit souverain de protéger sa sécurité et ses frontières nationales contre les violations répétées des milices houthis et de leurs alliés iraniens. De nombreuses roquettes ont été lancées contre nous, dont certaines ont pénétré de 600 kilomètres à l'intérieur de notre territoire. Nous savons que l'Iran a transporté ces armes par bateau. Le Royaume d'Arabie saoudite tient par conséquent à souligner combien il est important d'adhérer aux dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies et aux principes de la légitimité internationale. Par-dessus tout, mon pays souhaite renforcer le rôle de l'ONU, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, le désarmement et le contrôle des flux d'armes vers des groupes terroristes.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais rappeler aux délégations qu'elles doivent limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom d'un groupe.

M^{me} Dris (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/71/PV.16).

Pour ma délégation, les initiatives visant à mettre fin à la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites doivent être menées de manière globale, en tenant compte du contrôle des armements et du désarmement, de la consolidation de la paix après les conflits, de la prévention des conflits et du développement socioéconomique. C'est pourquoi nous voudrions souligner la nécessité de traiter les causes profondes du transfert illicite d'armes légères et de petit calibre, à savoir la fourniture d'armes légères et de petit calibre à des groupes armés en armes légères, que ce soit par les gouvernements ou par le marché noir, l'accumulation excessive et les surplus d'armes légères et de petit calibre dans les situations d'après conflit et

la demande croissante en armes légères de la part de groupes armés et d'acteurs non étatiques.

Nous sommes conscients de l'utilité du renforcement des capacités pour répondre aux exigences et aux capacités des États membres et leur permettre de mettre en œuvre efficacement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable. À cet égard, la Malaisie se félicite du choix de la France pour présider la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, qui se tiendra en 2018, et félicite la Jamaïque pour le rôle moteur qu'elle a joué lors de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en début d'année.

En ce qui concerne le Programme d'action, nous saluons les efforts destinés à faciliter les transferts de technologie relative à la sécurité physique, la gestion des stocks et les capacités de marquage et de traçage à l'intention des pays qui en font la demande. À cette fin, nous exhortons les États Membres ayant l'expertise et l'expérience nécessaires à jouer un rôle plus important dans le renforcement des capacités pour satisfaire aux directives et paramètres convenus dans le Programme d'action relatifs à la gestion de la prolifération des armes légères et de petit calibre, car cela permettra de donner un véritable coup d'accélérateur à la mise en œuvre du Programme d'action au niveau national.

La Malaisie est attachée au Traité sur le commerce des armes en tant qu'instrument pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes classiques. Nous sommes persuadés que le Traité contribuera au renforcement des politiques nationales existantes en matière d'armes classiques tout en respectant le droit inaliénable de tout État de posséder des armes classiques à des fins de défense et de sécurité nationales.

La deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en août dernier à Genève, a été un pas en avant dans les efforts continus pour assurer un contrôle efficace de l'importation et de l'exportation d'armes classiques, ainsi que l'utilisation potentielle de ces armes. Tout en continuant de prendre les mesures nécessaires pour la ratification du Traité, la Malaisie souhaite insister sur la nécessité de mettre en œuvre le Traité d'une manière cohérente, objective et non discriminatoire. Collectivement, nous avons tous un rôle à jouer en

veillant ensemble à combler les failles et les lacunes du Traité et à le rapprocher de son objectif ultime, celui d'un instrument doté des normes internationales communes les plus élevées possibles en matière de réglementation du commerce international des armes classiques. La Malaisie est prête à appuyer les efforts internationaux visant à éviter un usage à mauvais escient des armes. Nous nous sommes engagés à continuer de travailler avec les autres États membres pour parvenir à cet objectif.

La Malaisie continue d'appuyer l'objectif principal de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Il s'agit d'un instrument efficace pour assurer la protection des civils et des combattants qui subissent les conséquences de l'utilisation d'armes classiques d'une manière qui dépasse ce qui est nécessaire pour atteindre un objectif militaire légitime. Tout en œuvrant à notre adhésion à la Convention, nous continuons de participer aux Réunions de ses États parties et avons contribué aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes.

Mme Šorytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration sur les armes classiques prononcée la semaine dernière par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/71/PV.16). J'aimerais revenir sur certains aspects de la question à titre national.

Les flux massifs d'armes et de munitions et l'absence de contrôle efficace de ces flux alimentent les conflits, attisent la violence entravent le développement. L'accès facile aux armes classiques permet aux groupes armés et criminels de semer la terreur. Nous devons inverser immédiatement cette tendance dangereuse, comme première étape sur la voie de l'application universelle et de la mise en œuvre responsable des différents instruments de contrôle déjà à notre disposition. La Lituanie insiste une fois encore sur la nécessité d'accroître la transparence dans le commerce des armes. Elle est fermement convaincue que l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes marquera un tournant dans nos efforts pour assurer un commerce international des armes plus transparent et responsable. Nous appelons les États Parties à publier leurs rapports et à accueillir favorablement les décisions prises lors de la deuxième Conférence des États parties au Traité. La création de groupes de travail spéciaux sur la mise en œuvre, la transparence, l'établissement de

rapport et l'universalisation sont des étapes importantes sur la voie de la mise en œuvre des buts et objectifs du Traité sur le commerce des armes. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, car le Traité n'atteindra son plein potentiel que s'il est appliqué universellement et mis en œuvre avec vigueur.

Face aux défis actuels en matière de sécurité, aux conflits armés en cours et à la propagation du terrorisme violent, nous devons travailler dans le cadre de partenariats plus étroits et renforcer la confiance. La Lituanie est convaincue que, si elle agit de bonne foi, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe pourrait servir de modèle pour la coopération régionale dans le domaine du contrôle des armements classiques et des mesures de confiance et de sécurité. S'ils sont animés d'une réelle volonté politique, les États participants pourraient tirer parti des instruments déjà existants pour obtenir des résultats tangibles dans des domaines tels que la réduction des seuils, l'augmentation des possibilités de vérification, la modernisation et la mise à jour des échanges d'informations militaires, le renforcement des mécanismes de réduction des risques et l'élargissement de la portée des mesures de confiance et de sécurité.

L'actualisation en 2016 du Document de Vienne des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité et l'application non sélective du Traité sur le régime « Ciel ouvert » pourraient être un atout indispensable pour assurer la stabilité et la sécurité en Europe.

Les mines terrestres, les restes de guerre non explosés et les engins explosifs improvisés continuent de faire partie d'une réalité qui affecte fortement les populations civiles. À cet égard, la Lituanie accueille favorablement l'Initiative mondiale pour le déminage en faveur de la Colombie et se réjouit d'annoncer sa contribution au Fonds d'affectation spéciale de l'Union européenne pour la Colombie.

Je conclurai en assurant la Commission de l'engagement de la Lituanie à continuer de travailler activement avec ses partenaires pour renforcer la coopération internationale et promouvoir ainsi la stabilité et la sécurité dans notre monde.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/71/L.25.

M. Diaz Reina (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (voir A/C.1/71/PV.15).

Nous réaffirmons une fois encore l'attachement sans faille de notre pays aux principaux instruments internationaux, politiques et juridiques en matière de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armes classiques. Ces instruments visent à établir des règles communes pour la réglementation du commerce des armes classiques et à prévenir, combattre et éliminer leur commerce illicite. La Colombie est touchée de plein fouet par le problème du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et son lien avec le fléau mondial de la drogue, du terrorisme, du crime ordinaire, de la criminalité organisée, et autres crimes. Cette question revêt une importance fondamentale pour la Colombie, c'est pourquoi elle a déployé des efforts aux niveaux mondial, régional et sous-régional pour la résoudre. Dans ces conditions, toutes les mesures destinées à limiter et faire cesser le commerce illicite des armes légères et de petit calibre s'avèrent indispensables pour éviter que ces armes ne tombent illégalement aux mains d'individus ou de groupes ayant profité de la faiblesse de la réglementation pour acquérir ces armes et menacer ainsi la paix et la sécurité internationales.

La Colombie reconnaît l'importance du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les progrès de sa mise en œuvre et la nécessité de continuer à enregistrer des résultats sur le terrain. Depuis l'adoption du Programme d'action en 2001, la Colombie n'a ménagé aucun effort pour lutter contre le commerce illicite des armes légères, et a encouragé ce processus au sein de l'Organisation. Nous accordons la plus grande importance au Programme, que l'on considère comme un outil fondamental pour promouvoir la transparence, la coopération et l'action responsable des États souhaitant s'attaquer au commerce illicite des armes.

Pour mon pays, la mise en œuvre du Programme d'action doit s'adapter aux progrès en matière de fabrication et de technologie applicables aux armes. À cet égard, nous estimons que les États doivent non seulement poursuivre la mise en œuvre du Programme tel qu'il a été conçu, mais aussi faire en sorte qu'il soit adapté aux nouvelles réalités sur le terrain. Il nous paraît

important que les efforts internationaux, régionaux et nationaux tendent à la mise en place de mécanismes destinés à fluidifier l'échange mutuel d'informations sur les questions abordées dans le Programme d'action, afin de promouvoir le développement des technologies de marquage, le renforcement des systèmes d'enregistrement et la mise en œuvre des technologies permettant le traçage des armes et venant compléter les systèmes existants, telles que celles utilisées par INTERPOL. À cet égard, mon pays est prêt à partager son expérience et offrir une formation aux techniques d'enquête, aux procédures d'identification et de traçage et ses protocoles.

Afin de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action, la Colombie, l'Afrique du Sud et le Japon ont déposé le projet de résolution A/C.1/71/L.25, sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, comme chaque année dans le cadre de la Première Commission. La Colombie attache la plus grande importance à ce projet de résolution, principalement en raison de l'accent mis sur la nécessité de prévenir, combattre et éliminer la fabrication, le transfert et la circulation de ces armes, afin que nous puissions réduire les conséquences néfastes auxquelles nous assistons presque quotidiennement dans la quasi-totalité des pays du monde, et en raison de la valeur ajoutée de sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial.

En tant que facilitateur de ce projet de résolution à la présente session, la Colombie souhaite saisir cette occasion pour remercier tous les États de leur appui, et en particulier les 72 pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Nous exhortons les autres États membres à s'en porter également coauteurs, car outre le consensus traditionnel et important dont bénéficie ce projet de résolution, il envoie un message clair et fort à la communauté internationale sur la nécessité de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La Colombie réitère son attachement indéfectible aux instruments internationaux relatifs à l'action antimines, notamment la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous avons donné la priorité à la mise en œuvre intégrale des obligations figurant dans chacun des éléments de l'action antimines mondiale, en fournissant une aide complète aux victimes, en les indemnisant et les réhabilitant, en enseignant un comportement sûr

aux communautés touchées, en mettant en œuvre les systèmes de marquage conformément aux normes internationales et en adoptant une approche ciblée en matière d'éducation et de santé, en particulier pour les garçons, les filles et les adolescents.

La Colombie a mis en place un modèle de déminage humanitaire qui concilie les connaissances et la formation des forces militaires au déblayage et au déminage des terres avec la volonté et l'expérience des organisations de déminage humanitaire qui se sont jointes aux efforts du Gouvernement pour déminer 199 municipalités à haut risque d'ici 2021, ce qui représente 60 % des champs de mines dans notre pays. Le soutien actuel de plusieurs pays de la région, le lancement récent de l'Initiative mondiale de déminage pour la Colombie et l'échange de pratiques optimales et des leçons apprises auprès de pays également touchés ont permis à notre pays d'acquérir de l'expérience et de renforcer ses capacités dans la lutte contre ce fléau.

La lutte contre les engins explosifs improvisés constitue une priorité pour la Colombie, car la pollution de notre territoire national par les mines antipersonnel est due, pour l'essentiel, à leur utilisation par des groupes armés illégaux. La Colombie salue le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les engins explosifs improvisés, créé en 2009 dans le cadre du protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

La Colombie appuie les dispositions visant à renforcer les mesures de suivi, de contrôle et de surveillance du détournement des matières et les mesures destinées à lutter contre les groupes armés utilisant ces matières. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de traiter cette question de manière globale, en prenant en compte l'assistance aux victimes, l'éducation aux risques et l'adoption d'une démarche inclusive à l'égard d'une stratégie multidimensionnelle pour le règlement du problème posé par les engins explosifs improvisés.

Enfin, le 10 Septembre 2015, la Colombie a déposé auprès du Secrétaire général l'instrument de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, la Colombie est attachée au désarmement, à la non-prolifération des armes et à la maîtrise des armements. Alors que la Convention n'est pas encore entrée en vigueur, la Colombie s'est employée à promouvoir ses principes et

mettre en œuvre ses dispositions de manière constante et volontaire, en éliminant totalement les stocks de ces armes dès 2009.

M^{me} Fofana (Burkina Faso) : La délégation burkinabé voudrait réitérer au Président ses vives félicitations pour la qualité des débats et la dextérité avec laquelle vous conduisez les travaux de la présente session. À cet égard, nous avons bon espoir que les résultats auxquels nous parviendrons contribueront sans aucun doute à faire évoluer la question des armes classiques.

Dans un environnement sécuritaire des plus difficiles, caractérisé par la recrudescence des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, l'examen de la problématique du contrôle international des transferts d'armes classiques trouve toute sa pertinence. En effet, le trafic illicite et l'accumulation d'armes légères et de petit calibre continuent de constituer une véritable menace pour la paix et la sécurité dans le monde, en ce qu'ils alimentent non seulement de nombreux conflits mais aussi les activités des organisations criminelles transrégionales et des groupes terroristes.

Dans le cadre du contrôle des transferts d'armes classiques, le Burkina Faso est partie à tous les instruments juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux, sur les armes légères et de petit calibre et leurs matériels connexes. C'est dans cette dynamique que le Burkina Faso continue de renforcer son arsenal juridique interne à travers la relecture de son régime sur les armes civiles et l'internalisation du Traité sur le commerce des armes.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement burkinabé a mis en place, depuis 2001, la haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leurs utilisations, qui a pour mission de réguler le commerce des armes, toutes catégories confondues, et de lutter contre le trafic illicite des armes au Burkina Faso. Elle est également l'autorité chargée de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes avec l'assistance technique de l'Union Européenne. Je saisis l'occasion pour saluer cette coopération dynamique et bénéfique.

En complément à l'action de la haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leurs utilisations, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères œuvre chaque jour à une véritable prise de conscience des populations ainsi que des forces de défense et de sécurité sur les conséquences liées à la prolifération des armes légères et de petit

calibre. La délégation du Burkina Faso salue à juste titre les efforts inlassables de tous les États Membres qui privilégient le multilatéralisme dans le cadre de la maîtrise des transferts d'armements, du règlement pacifique des conflits et du renforcement de la paix et de la sécurité collective.

Les conséquences humanitaires et socio-économiques des mines antipersonnel sont terrifiantes et ne nous laissent guère indifférents. C'est pourquoi, nous en appelons à l'universalisation de la Convention d'Ottawa et à sa mise œuvre effective pour venir à bout des nombreux dommages qu'elles font subir à d'innocentes victimes, notamment les enfants. Mais en attendant que cela soit, ma délégation invite la communauté internationale à apporter davantage d'assistance nécessaire aux pays affectés par ces engins.

En outre, l'examen de la problématique de ce jour ne peut occulter la question des armes à sous munitions. Ces armes, tout comme les mines anti personnel, endeuillent des milliers de familles, détruisent d'importantes réalisations immobilières et routières dans plusieurs régions du monde, anéantissent les innombrables efforts de développement, compromettant ainsi le plein épanouissement et le bien-être des populations. C'est fort de ce triste constat que mon pays recommande l'application universelle de la Convention.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement du Burkina Faso aux côtés des autres États Membres à veiller au contrôle effectif des transferts d'armes classiques pour garantir la paix et la sécurité aux générations présente et future.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/71/PV.15).

Le commerce illicite et non réglementé des armes légères et de petit calibre fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales en raison de leurs incidences sur les plans socioéconomique et humanitaire. Mon pays sait le malheur que cela engendre. C'est pourquoi nous demandons à tous les États Membres de combattre et éliminer ce phénomène dangereux afin que ces armes ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques, qui pourraient les utiliser à des fins terroristes, comme c'est le cas pour mon pays, le Yémen.

Mon pays et ses voisins sont parfaitement conscients de ce danger avec la fourniture par le régime iranien d'armes et de missiles balistiques aux rebelles

houthistes, ce qui a des répercussions sur la paix et la sécurité régionales, mais aussi sur les voies maritimes internationales au sud de la mer Rouge. La présence de vaisseaux des Émirats arabes unis et de navires militaires des États-Unis en est la meilleure preuve.

Mon pays appuie la légitimité et veille à faire en sorte que ces armes ne tombent aux mains de terroristes. Les membres du Conseil de sécurité ont enquêté sur la question, et il a été prouvé que l'Iran fournit des armes aux Houthis. Mon pays approuve par conséquent le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la Convention sur les armes classiques. Nous demandons à tous les États, en particulier à notre voisin l'Iran, de respecter ces instruments internationaux et de ne pas mettre en péril la paix régionale et internationale en fournissant des armes à des groupes armés.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du groupe de questions 4, « Armes classiques ».

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse sur le groupe de questions 4, « Armes classiques ». Je rappelle aux membres que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le représentant du régime saoudien a avancé des allégations grotesques et infondées à l'encontre de mon pays. Ces allégations sont le fruit de l'imagination d'un régime qui est réputé pour être le berceau du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région du Moyen-Orient, et le principal commanditaire de groupes terroristes dangereux, tels que Daech et le Front el-Nosra, et de toutes les exactions qui ont été perpétrées dans la région. Les actes terroristes commandités par l'Arabie saoudite ne se limitent pas au Moyen-Orient. Qu'il suffise d'observer les liens entre les auteurs de l'attaque terroriste du 11 septembre à New York et l'Arabie saoudite.

Le représentant du régime saoudien érige un écran de fumée en inventant des faits imaginaires et des allégations contre d'autres pays pour dissimuler les crimes que ce régime commet contre la population innocente du Yémen, et la destruction des infrastructures du Yémen dans le cadre de l'agression

perpétrée contre ce pays. Je veux souligner certains faits qui ont été établis non pas par l'Iran mais par la communauté internationale. L'Arabie saoudite mène depuis 20 mois une guerre d'agression contre le Yémen et le peuple yéménite et procède à la destruction de toute l'infrastructure civile de ce pays.

Le 10 octobre dernier, Le Secrétaire général a qualifié le bombardement d'une cérémonie funéraire, le samedi 8 octobre, d'« attaque odieuse contre des civils et de violation scandaleuse du droit international humanitaire ». Il a ajouté :

« Les attaques aériennes effectuées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite ont déjà causé d'immenses carnages et détruit une grande partie des installations médicales du pays, ainsi que d'autres infrastructures civiles essentielles... Une catastrophe provoquée par l'homme se déroule sous nos yeux... Les responsables doivent rendre des comptes pour la conduite déplorable de cette guerre [au Yémen]. »

Selon des preuves dignes de foi émanant d'organisations internationales et d'organismes pertinents des Nations Unies, au cours de ces 20 mois d'agression contre le Yémen et son peuple, le régime saoudien a bombardé 3 000 zones civiles. Il est responsable de 60 % des victimes civiles touchées par les attaques aériennes délibérées effectuées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite. Ces faits constituent une violation flagrante du droit international humanitaire par l'Arabie saoudite et un crime de guerre. L'Arabie saoudite devra répondre de ses actes.

Enfin, j'aimerais exercer également mon droit de réponse à la suite des observations faites par le soi-disant représentant du Yémen. C'est une honte que, plutôt que de défendre le peuple innocent de son pays et de rendre compte de la situation catastrophique que connaît le pays, il soit devenu la marionnette du régime saoudien et avance des allégations sans fondement contre d'autres pays.

M. Odisho (Iraq) (*parle en arabe*) : J'aimerais faire les remarques suivantes à la suite de la déclaration du représentant de l'Arabie saoudite.

L'Iraq consacre ses efforts à la lutte contre le terrorisme, notamment contre Daech. Cela ne nous intéresse pas de lancer des accusations, et je suis étonné d'entendre le représentant de l'Arabie saoudite dire que l'Iraq dépêche des groupes terroristes. C'est inexact. J'ignore sur quoi repose cette affirmation. Mon pays a

toujours entretenu des relations de bon voisinage avec les autres pays de la région, en particulier les pays arabes, et a toujours respecté leur souveraineté. Si des divergences existent entre nos frères du Royaume d'Arabie saoudite et leurs contreparties en Iran, nous n'y sommes pour rien. Nous appelons à un règlement pacifique de tous les différends, en particulier dans la situation actuelle critique que connaît la région, ce qui exige que soient intensifiés les efforts visant à lutter contre le terrorisme et à éliminer ses sources dans la région.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme le dit un proverbe arabe : « Si tu commets un crime, fais-toi oublier ». Certains orateurs ici feraient bien de méditer ce proverbe. Le représentant de l'Arabie saoudite a fait allusion à mon pays dans son intervention, ce qui est inacceptable. Le régime saoudien est, entre autres, responsable du massacre de Syriens. Ce régime a consacré des sommes importantes de son budget, au détriment du peuple saoudien, à la destruction de l'État syrien, de son peuple et de sa civilisation.

Nous avons été étonnés que le représentant du régime saoudien appelle la communauté internationale à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Comment peut-il appeler la communauté internationale à lutter contre ce phénomène alors qu'il est l'un des principaux utilisateurs d'armes légères et de petit calibre, et de toutes les autres armes, pour saper la sécurité et appuyer les groupes terroristes de par le monde?

Par ailleurs, le régime saoudien achète indifféremment tous types d'armes et de munitions en provenance de pays d'Europe de l'Est, dont je tairai ici les noms, et d'autres pays occidentaux, ainsi que de pays de la région. Ces armes sont ensuite acheminées, via les pays voisins de la Syrie, vers des groupes terroristes. Le régime saoudien n'a cessé d'entraîner les groupes terroristes, de leur fournir des armes et un sanctuaire. Au début de la crise syrienne, de nombreux criminels et terroristes ayant accepté de combattre avec des groupes terroristes en Syrie ont été libérés des geôles saoudiennes.

La Syrie compte des alliés et des amis. Ils sont nos partenaires et ils soutiennent les forces armées syriennes dans leur lutte en faveur de la Syrie. Ils se trouvent dans le pays à notre demande pour nous aider à venir à bout de Daech et d'autres groupes terroristes appuyés par le régime saoudien.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Mon pays aurait préféré que la Première Commission n'accorde pas toute son attention aux conflits régionaux et se concentre sur les questions de désarmement et de sécurité. Mais notre collègue, le représentant de l'Iran, n'a épargné aucun effort pour attiser nos différends en cours. Ce sont des larmes de crocodile que versent l'Iran et son représentant.

C'est l'Iran qui est responsable au premier chef de la situation actuelle au Yémen. Il soutient depuis longtemps les rebelles houthistes en les équipant en armes légères et lourdes ainsi qu'en missiles balistiques. L'Iran leur envoie des experts en renseignement militaire, ce qui représente non seulement une menace pour le Yémen, mais aussi une violation flagrante de toutes les lois et coutumes internationales. Cela constitue manifestement une menace pour la sécurité de notre région et des voies maritimes internationales.

Nous aurions préféré que l'Iran joue un rôle moteur dans le rétablissement de la sécurité dans la région plutôt qu'il n'incite au terrorisme et gâche toute chance de restaurer la paix. Je ne tiens pas à rouvrir les dossiers faisant état des meurtres, mensonges et plans de destruction de l'Iran dans la région. Je vais m'en tenir là. Cependant, je conseille à nos collègues iraniens de se contenter de débattre des sujets qui intéressent la Commission.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je n'entrerai pas dans le détail de discours futiles et dénués de tout fondement. Je vais tâcher de m'exprimer de manière rationnelle et en m'appuyant sur des éléments précis et reconnus.

Le Royaume d'Arabie saoudite figure-t-il sur la liste des pays terroristes? Bien sûr que non, alors que l'Iran quant à lui y figure. C'est une réalité, un fait indiscutable, et il n'est pas nécessaire de revenir sans arrêt sur le sujet. Il s'agit d'un fait clairement établi.

Des navires saoudiens ont-ils acheminé illégalement des armes vers un quelconque pays? La réponse est non. En revanche, des navires iraniens ont acheminé des armes aux Houthis au Yémen. Cela a été consigné par les Nations Unies et il s'agit donc d'un fait établi. Des armes iraniennes ont été envoyées au Yémen en violation manifeste des décisions et résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes par conséquent surpris de voir la communauté internationale rester silencieuse à ce propos.

Par ailleurs, le Royaume d'Arabie saoudite ne souhaite pas soutenir un chef d'État despotique et autoritaire, responsable de la mort de milliers de Syriens, alors que l'Iran soutient cet individu. Il s'agit, comme je l'ai dit, de faits incontestables. Il n'est pas nécessaire de s'éterniser sur le sujet.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La Commission vient d'entendre une déclaration particulièrement agressive de la part du représentant du régime saoudien. Il ne fait aucun doute pour personne que le régime saoudien joue un rôle destructeur en appuyant l'extrémisme religieux et le terrorisme dans notre région et dans le monde entier. Nul n'ignore que c'est le régime saoudien qui a largement contribué à l'organisation, la formation et le financement d'Al-Qaïda dans les années 80. Ce régime a fourni environ 600 millions de dollars à Al-Qaïda qui, grâce à cet argent, a pu commencer ses activités. Le régime saoudien continue aujourd'hui à déstabiliser la région en appuyant le terrorisme et l'extrémisme religieux, non seulement sur le terrain mais aussi dans de nombreux autres pays dans le monde.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous venons à nouveau d'entendre des allégations imaginaires de la part du représentant du régime saoudien, qui croit que l'Iran a la possibilité d'agir comme bon lui semble dans notre région. Tout cela n'est que le fruit de l'imagination de l'Arabie

saoudite. Je m'abstiendrai de répondre à d'aussi grotesques allégations.

Je veux simplement faire remarquer que les commentaires sur le système politique et la démocratie dans d'autres pays de la part de l'Arabie saoudite, dont les citoyens n'ont jamais connu une seule élection, ne sont pas sérieux. Personne ne saurait accorder le moindre crédit à de tels commentaires. Ils reflètent bien le tempérament du représentant saoudien.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Comme je l'ai dit précédemment, je ne souhaite pas entrer dans le débat dans lequel cherchent à m'attirer nos collègues de l'Iran et de la Syrie. J'aimerais simplement faire l'observation suivante.

Le Royaume d'Arabie saoudite jouit d'une véritable cohésion nationale. La majorité des habitants de notre région sont chiites. Ce sont nos frères, et nous pourvoyons à leurs besoins. J'ai étudié avec eux et mangé à la même table qu'eux. Je n'ai jamais ressenti de discrimination ou de ségrégation à leur égard. Je voudrais dire à nos frères en Iran qu'ils jouent à un jeu perdu d'avance. En Arabie saoudite nous jouissons d'une véritable cohésion. Toutes les composantes de la population disposent du même statut dans les domaines de l'éducation, de la santé et dans tous les autres secteurs.

La séance est levée à 13 h 10.